

# CHARTE PAYSAGERE DU PARC NATUREL HAUTE-SURE FORET D'ANLIER

---

## FICHES ACTION



# Table des matières

<b>Introduction .....</b>	<b>4</b>
<b>1. Paysage Bâti .....</b>	<b>5</b>
1.1. Le village et la ville dans le paysage.....	5
1.2. Architecture et patrimoine .....	11
1.3. Les fonctions .....	15
<b>2. Paysage non bâti .....</b>	<b>19</b>
2.1. Paysage agricole.....	19
2.2. Les haies et les arbres .....	23
2.3. Le milieu forestier .....	25
2.4. L'eau.....	30
2.6. Milieu minéral .....	34
2.7. Lutter contre les espèces invasives.....	36
<b>3. Les infrastructures .....</b>	<b>37</b>
3.1. Infrastructures liées à la mobilité .....	37
3.2. Autres infrastructures .....	42
<b>4. La pédagogie .....</b>	<b>49</b>
4.1. Donner des informations compréhensibles par tous sur la Charte et les paysages.....	49
<b>Annexe 1 Les actions par priorité de mise en œuvre.....</b>	<b>52</b>
<b>Annexe 2 : Liste, non exhaustive, de documentation et sites web utiles pour la mise en œuvre des fiches-actions</b>	<b>53</b>
<b>Annexe 3 : croisement entre les éléments structurants le paysage et les fiches actions .....</b>	<b>56</b>
<b>Annexe 4 : La participation dans le cadre de l'élaboration des actions .....</b>	<b>59</b>

# INTRODUCTION

Les parties précédentes de la charte paysagère ont permis de décrire les paysages du territoire du Parc naturel Haute Sûre Forêt d'Anlier, leur évolution, de mettre en évidence les enjeux et de souligner les recommandations pour les différents éléments structurants afin de protéger, gérer et aménager les paysages.

Cette dernière partie fait place aux actions pour mettre en œuvre ces recommandations.

La rédaction des fiches actions s'est appuyée sur la participation de représentants des CCATM, CLDR et Conseils communaux des 7 communes lors de 4 réunions participatives qui se sont tenues par visioconférence en novembre et décembre 2020. Les partenaires de la Charte ont également eu l'occasion d'apporter leur contribution lors du comité de pilotage du 13 octobre 2020.

Quarante-six fiches proposent diverses actions à partir des éléments structurants les paysages, elles seront à mener dans les dix prochaines années. Un bilan à mi-parcours permettra d'ajuster le programme, de proposer de nouvelles actions en lien avec l'évolution de la gestion des paysages et du territoire.

En effet, la Charte paysagère est liée au plan de gestion du Parc et le programme d'actions se base sur les outils existants et les projets en cours ou déjà menés par l'équipe technique et les partenaires ; pour aller plus loin dans la gestion durable des paysages du quotidien, des paysages remarquables ou des paysages dégradés des communes formant le territoire du Parc.

Si le Parc naturel est porteur des fiches-actions, celles-ci ne pourront se réaliser sans partenariat avec :

- Les différents acteurs institutionnels régionaux, les Ministres et les différentes directions du Service Public de Wallonie : Infrastructures et mobilité, Environnement et Territoire ;
- Les sept communes partenaires et leur administration, les Commissions Communales d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM), les Commissions Locales de Développement Rural (CLDR), les Plans Communaux de Développement de la Nature et autres groupes de travail présents sans oublier les élus ;
- Les acteurs locaux liés à l'éducation, l'environnement, au tourisme, la forêt, l'agriculture, au patrimoine et à la culture ;
- L'ensemble des habitants ;
- Et les touristes de passage sur le territoire du Parc.

# 1. PAYSAGE BÂTI

## 1.1. LE VILLAGE ET LA VILLE DANS LE PAYSAGE

### 1.1.1. Susciter et accompagner les démarches de rédaction d'outils de développement territorial en y intégrant la gestion des paysages bâtis

<p><b>Description</b> Le <u>schéma de développement communal</u> (SDC) ou pluricommunal (SDP) est un outil indispensable à la gestion du développement territorial à moyen terme. <u>Le schéma d'orientation local</u> a quant lui vocation d'aménager une partie de territoire communal de plus de 2ha. Sur le territoire du parc : Fauvillers, Martelange et Habay ont un SDC, Léglise revoit son SDC, Bastogne élabore un SDC et Neufchâteau et Vaux-sur-Sûre n'en ont pas. Ces schémas permettent entre-autre de <u>structurer les zones d'habitat</u> et les espaces publics et de définir des objectifs de développement à 20 ans. La gestion des paysages devra être reprise dans les <u>options d'aménagement</u>.</p>	<p><b>Lien(s) avec les recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>Assurer le développement cohérent des villages en maîtrisant le développement du bâti, en anticipant les évolutions possibles ainsi que leurs conséquences.</li><li>Assurer la bonne application des documents d'aménagement du territoire existants (SDC, SOL, GCU, permis d'urbanisation, etc.) ainsi que leur cohérence au niveau de chaque territoire communal</li></ul>		
<p><b>Rôle du PNHSFA</b> Susciter l'intérêt auprès des communes Participer aux comités de pilotage</p>	<p><b>Porteur de l'action</b> Communes</p>	<p><b>Partenaires</b> PNHSFA, SPW Territoire, bureau d'étude, CCATM, CLDR</p>	
<p><b>Priorité</b> 1</p>	<p><b>Durée</b> En continu</p>	<p><b>Echelle</b> Communale</p>	<p><b>Public cible</b> Commune</p>
<p><b>Outils à mobiliser</b> Echange d'informations entre communes sur le contenu du cahier des charges pour les marchés publics de service relatifs aux schémas reprenant différents points d'attention sur la valorisation des paysages.</p>	<p>Figure 1 : Réservation des accès pour la ZACC de Saint-Benoit à Habay-la-Neuve</p>		
<p><b>Sources de financement possibles</b> Subside Wallonie jusque 60.000€ pour rédiger un SDC</p>			

## 1.1.2. Renforcer les cœurs de village par une mixité de fonctions en veillant à la compatibilité avec leur caractère résidentiel

<p><b>Description</b></p> <p>Six villages du parc sont repris dans le GRU au RGBSR : Anlier, Behême, Fauvillers, Habay-la-Vieille, Longvilly et Rulles</p> <p>Dresser les <u>caractéristiques paysagères</u> de chaque village et leur identité spécifique.</p> <p>Relever les points d'attention à surveiller dans <u>l'évolution des cœurs de villages</u>.</p> <p>Encourager la concentration de services à la population, d'activités économiques et de logements dans les cœurs de village tout en préservant leurs caractéristiques traditionnelles doit permettre de <u>conserver leur lisibilité dans le paysage</u> et d'améliorer le cadre de vie des habitants.</p>	<p><b>Lien(s) avec les recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Préserver l'identité, les ambiances et les qualités paysagères des villages.</li> <li>Préserver la lisibilité des espaces et silhouette des villages.</li> <li>Identifier et préserver les éléments du patrimoine architectural et paysager.</li> <li>Encourager une densification du bâti proche des noyaux.</li> </ul>
<p><b>Rôle du PNHSFA</b></p> <p>Créer une fiche type des éléments caractéristiques pour chaque village à compléter.</p> <p>Animer des ateliers de lecture du paysage villageois.</p> <p>Repérer des points de vue d'observation des noyaux villageois.</p>	<p><b>Lien plan de gestion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>6.1 Appliquer et activer les politiques régionales en matière d'aménagement du territoire, urbanisme, paysage</li> <li>8.3 Mise en cohérence des politiques communales en matière d'aménagement du territoire</li> </ul>
<p><b>Priorité</b> 1</p> <p><b>Durée</b> Dans les 5 ans</p> <p><b>Echelle</b> Villages</p> <p><b>Public cible</b> Elus, CCATM, habitants, écoles</p>	<p><b>Porteur de l'action</b> PNHSFA</p> <p><b>Partenaires</b> Communes, CATU, CCATM, CLDR, FRW MURLA, habitants</p>
<p><b>Outils à mobiliser</b></p> <p>Grille de lecture accessible pour les habitants.</p> <p>Animations paysagères.</p>	
<p><b>Sources de financement possibles</b></p> <p>Européen : Projet Interreg « paysages » à envisager.</p> <p>Développement rural (DR) : achat et rénovation de bâtiments pour y mettre des services, aménagement d'espaces publics.</p>	

### 1.1.3. Faciliter l'intégration paysagère des nouveaux lotissements et limiter les extensions linéaires

<p><b>Description</b></p> <p>Trop souvent les <u>extensions linéaires des villages</u> tranchent dans le paysage, cette action consiste à aider les demandeurs et les auteurs de projet à concevoir des <u>projets d'urbanisation intégrés dans le paysage</u> afin d'éviter une rupture avec le bâti ancien et le cadre naturel.</p> <p><u>Rédiger des outils ou lignes de conduites</u> des nouvelles urbanisations au sein du PNHSFA.</p> <p><u>Faire connaître les outils d'aide à la conception</u> tel le nuancier des façades de l'Ardenne Centrale ; l'aménagement d'espace-public, l'accompagnement végétal qualitatif, ...,</p> <p>Rédaction de <u>nouveaux outils</u> d'aide à la conception des projets d'urbanisation : les essences locales à privilégier, les matériaux de couverture des sols :-perméabilité.</p> <p><u>Accompagner les communes</u> dans la mise en place de mesures visant à limiter les extensions linéaires, notamment par la rédaction de SDC afin de maintenir une ouverture entre deux extensions linéaires de villages différents.</p>	<p><b>Lien(s) avec les recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gérer les extensions linéaires de l'habitat,</li> <li>• Intégrer dans le contexte paysager les nouveaux projets par un accompagnement végétal qualitatif</li> <li>• Structurer l'urbanisation et les espaces publics des nouveaux projets.</li> </ul> <p><b>Lien plan de gestion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 5.4.2 Arborer les zones résidentielles</li> <li>• 6.1 Appliquer et activer les politiques régionales en matière d'aménagement du territoire, urbanisme, paysage</li> <li>• 8.3 Mise en cohérence des politiques communales en matière d'aménagement du territoire</li> </ul>
<p><b>Rôle du PNHSFA</b></p> <p>Diffusion, présentation des outils existants.</p> <p>Rédaction de nouveaux outils et diffusion.</p> <p>Accompagnement des communes.</p>	<p><b>Porteur de l'action</b> PNHSFA</p> <p><b>Partenaires</b> Communes, MURLA, SPW Territoire, CCATM</p>
<p><b>Priorité</b> 1</p> <p><b>Durée</b> En continu</p> <p><b>Echelle</b> Parc</p> <p><b>Public cible</b> Promoteurs immobiliers, habitants, architectes, communes, SPW</p>	
<p><b>Outils à mobiliser</b></p> <p>Exemples de permis d'urbanisation qui prennent en compte le contexte paysager de manière exemplaire, études de la CPDT, outils et publications de la FRW</p>	
<p><b>Sources de financement possibles</b></p> <p>Européen – projet Interreg « paysages » à envisager.</p> <p>A identifier suivant opportunité.</p>	

## 1.1.4. Marquer visuellement les entrées de villages

<p><b>Description</b></p> <p>Les <u>entrées de village</u> sont importantes à prendre en compte dans l'urbanisation, elles permettent d'attirer l'attention de l'automobiliste de son <u>arrivée dans une zone urbanisée</u>. Elles doivent également <u>intégrer les nouvelles constructions à la vie villageoise</u> pour rendre le cadre de vie plus agréable. Concevoir et réaliser des <u>aménagements exemplaires de qualité</u> en entrée de village pour renforcer <u>l'effet porte</u>, le <u>contexte urbanistique</u> et la <u>sécurité routière</u> dans les endroits les plus problématiques. En sortie du village, la conception de marquage doit donner un sentiment <u>d'ouverture sur le paysage non bâti</u> et marquer <u>la limite entre deux villages</u> en cas de « conurbation » ou d'extensions linéaires faisant presque la jonction. Cette action serait l'occasion également de mettre en valeur le territoire du Parc par des panneaux signalant que le <u>village se situe dans le PNHSFA</u>. Le <u>type d'urbanisation</u> doit aussi concourir à créer ou à renforcer un effet de porte. Lien avec les fiches actions 1.1-a, 1.1-c et 3.1-b</p>	<p><b>Lien(s) avec les recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Préserver les éléments paysagers marquant de ces zones de transition</li> <li>Adapter aux caractéristiques physiques et visuelles des lieux</li> <li>Accorder une place importante à la végétation</li> <li>Garantir des connexions cohérentes entre les espaces privés et publics au sein des traversées et noyaux de villages ;</li> <li>Proposer des aménagements sécuritaires de qualité (dispositifs ralentisseurs, îlots directionnels...) adaptés au contexte et qui tiennent compte des différents usagers ;</li> </ul>
<p><b>Rôle du PNHSFA</b></p> <p>Relever les lieux où la conception d'entrée de village devrait être revue en raison de son caractère dangereux ou d'une amélioration des lieux.</p>	<p><b>Lien plan de gestion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>5.4.2 Arborer les zones résidentielles</li> <li>6.3.2 Réaliser des aménagements témoins</li> </ul>
<p><b>Priorité</b> 2</p> <p><b>Outils à mobiliser</b></p> <p>Circulaire ministérielle de gestion paysagère des abords d'infrastructure (SPW infrastructure – cellule paysage)</p> <p>Expériences des communes déjà réalisées.</p>	<p><b>Porteur de l'action</b> Communes et SPW en fonction du type de voiries</p> <p><b>Partenaires</b> SPW infrastructure, communes, PNHSFA, bureaux d'étude, CLDR</p>
<p><b>Sources de financement possibles</b></p> <p>Programme haies, PIC et Budget SPW Infrastructure &amp; Mobilité</p> <p>Développement rural</p>	

## 1.1.5. Conserver le caractère identitaire des villes dans leur développement

<p><b>Description</b></p> <p>Les <u>centres urbains</u> sont des <u>moteurs pour l'économie locale</u> et ils sont en continué développement : densification, mise en œuvre de ZACC, de nouvelles ZAE mais aussi de SAR, sont autant de <u>défis à prendre en compte</u>.</p> <p>Afin de continuer un développement harmonieux et d'offrir un cadre de vie de qualité, il est nécessaire <u>d'adapter les prescriptions</u> en terme de densité et de réfléchir à des lignes directrices encadrant le développement des immeubles à appartement, des implantations commerciales afin de <u>préserver un paysage urbain identitaire et de qualité</u>.</p> <p>La <u>rédaction d'outils de gestion du développement</u> est une étape indispensable à cet encadrement (Schéma de Développement Communal, Schéma de Développement Commercial, Guide Communal d'Urbanisme, ...).</p> <p>Par ailleurs, <u>offrir des espaces publics de qualité</u> est indispensable (voir fiche action 3.1-c)</p>	<p><b>Lien(s) avec les recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gérer l'urbanisation des noyaux urbains de manière à conserver leurs caractéristiques propres et à intégrer les gabarits « hors normes »</li> <li>• Favoriser les projets visant à réhabiliter les zones en friche et le bâti abandonné en permettant de répondre aux besoins sociaux et économiques tout en s'intégrant dans le contexte bâti</li> <li>• Veiller à l'intégration des commerces dans le bâti</li> </ul> <p><b>Lien plan de gestion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 8.3 Mise en cohérence des politiques communales en matière d'aménagement du territoire</li> </ul>
<p><b>Rôle du PNHSFA</b></p> <p>Accompagner les Villes dans la rédaction des outils de développement territorial.</p> <p>Proposer de la documentation.</p>	<p><b>Porteur de l'action</b> Villes de Bastogne, Neufchâteau et Habay</p> <p><b>Partenaires</b> PNHSFA, SPW Territoire, CCILB, CCATM, Idelux projets publics, MURLA, ADL, Associations de commerçants locales</p>
<p><b>Priorité</b> 1</p> <p><b>Durée</b> 3 ans pour rédaction</p> <p><b>Echelle</b> Localité</p> <p><b>Public cible</b> Administrations communales et élus</p> <p><b>Outils à mobiliser</b> Schéma d'implantation commercial local / Schéma de Développement communal / Schéma d'Orientation Local / Site à Réaménager / Rénovation et revitalisation urbaine Publications de la MURLA</p> <p><b>Sources de financement possibles</b> La rédaction des différents outils proposés, tout comme la mise en œuvre de SAR offre la possibilité de mobiliser un subside régional.</p>	

## 1.1.6. Requalifier les entrées de ville par une meilleure intégration paysagère

<p><b>Description</b></p> <p><u>Vitrines</u> de la localité, les entrées de ville en donnent la <u>première image</u> aux visiteurs. Créer une <u>bonne lisibilité des lieux</u> est indispensable pour renforcer une image de qualité et l'attractivité de la ville. Cette image passera par une <u>adaptation du mobilier urbain et un espace public de qualité</u> incluant l'ensemble des usagers. <u>Encadrer l'aménagement</u> des entrées lors de rénovation de l'espace public ou lors de nouvelles implantations commerciales ou d'immeubles.</p>	<p><b>Lien(s) avec les recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Marquer l'effet de seuil et qualifier la vitrine de la ville en veillant à :</li> <li>• Hiérarchiser les voies de circulation ;</li> <li>• Aménager des dispositifs qualitatifs sécuritaires ;</li> <li>• Proposer un espace public de qualité incluant les usagers lents ;</li> <li>• Accorder une place importante à une végétation hiérarchisée et structurante ;</li> <li>• Gérer l'affichage publicitaire ;</li> <li>• Prévoir l'intégration paysagère des structures commerciales ;</li> <li>• Privilégier un mobilier homogène de qualité mettant en valeur l'entrée de ville ;</li> <li>• Lien plan de gestion</li> <li>• 8.3 Mise en cohérence des politiques communales en matière d'aménagement du territoire</li> </ul>
<p><b>Rôle du PNHSFA</b> Rendre des avis sur le permis d'urbanisme et/ou d'implantation commerciale. Accompagner les démarches.</p>	<p><b>Porteur de l'action</b> Villes, SPW Infrastructure &amp; mobilité, <b>Partenaires</b> PNHSFA, SPW Territoire</p>
<p><b>Priorité</b> 2</p> <p><b>Outils à mobiliser</b> Schéma communal d'implantation commerciale / Schéma d'Orientation Local Circulaire aménagement paysager des infrastructures routières Règlement sur les enseignes</p> <p><b>Sources de financement possibles</b> Plan d'investissement communal (PIC), revitalisation ou rénovation urbaines Travaux voiries régionales</p>	

## 1.2. ARCHITECTURE ET PATRIMOINE

### 1.2.1. Connaître, gérer et valoriser le patrimoine

<p><b>Description</b></p> <p>Habitat traditionnel, patrimoines religieux, funéraire, artisanal, industriel, archéologique, civil public ou privé (maison de maître, châteaux), petit patrimoine sont régulièrement présents dans les villes et villages du parc. Classé, pastillé, inventorié ou pas, ils sont souvent identitaires dans le paysage. Ces constructions, qui sont très souvent des repères dans les paysages, méritent qu'on réfléchisse à leur devenir : que ce soit pour renforcer leur fonction ou pour la diversifier par différentes actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Inventorier et cartographier l'ensemble de ce patrimoine (caractéristiques architecturales, contexte historique et actuel, état sanitaire).</li> <li>• Faire le lien avec l'histoire du lieu.</li> <li>• Créer des circuits mettant en valeur ces différents patrimoines.</li> <li>• Proposer des formations théoriques et pratiques ; des chantiers participatifs pour leur restauration ou valorisation.</li> <li>• Une attention particulière sur les éléments patrimoniaux relatifs à l'eau et sur les murs en pierre sèche sera accordée.</li> <li>• La valorisation et la conservation des murs en pierre sèche, tant pour leur valeur patrimoniale que pour la biodiversité, sera intégrée dans les documents d'urbanisme (Guide Communal d'urbanisme, permis d'urbanisme).</li> <li>• Accompagner les communes dans une démarche de classement si sollicité.</li> </ul>	<p><b>Lien(s) avec les recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préserver, protéger et valoriser ce patrimoine bâti et leurs abords</li> <li>• Maintenir les caractéristiques du bâti traditionnel</li> <li>• Identifier et préserver les ensembles cohérents caractéristiques de certains villages</li> <li>• Envisager d'autres utilisations pour du patrimoine identitaire</li> <li>• Promouvoir la qualité paysagère et architecturale des ouvrages hydrauliques ;</li> <li>• Préserver et valoriser le (petit) patrimoine ;</li> <li>• Lien plan de gestion</li> <li>• 6.4 Restaurer et valoriser les éléments du patrimoine</li> </ul>
<p><b>Rôle du PNHSFA</b></p> <p>Coordonner les inventaires locaux.</p> <p>Ouvrir des moments de réflexion par des visites extérieures ou des matinées d'étude.</p> <p>Renseigner les auteurs de projets et maîtres d'ouvrage lors de leurs projets de réaffectation. Rendre des avis lors des demandes de permis d'urbanisme</p>	<p><b>Porteur de l'action</b> Communes</p> <p><b>Partenaires</b> PNHSFA, MURLA, FRW, SPW Territoire, AWAP, cercles d'histoire, acteurs locaux, Habilux, CLDR</p>
<p><b>Priorité</b> 3</p> <p><b>Durée</b> 5 ans : inventaire et cartographie Restauration et valorisation : en continu</p> <p><b>Echelle</b> Parc et locale</p> <p><b>Public cible</b> Propriétaires, élus, gestionnaires, porteur de projet</p>	
<p><b>Outils à mobiliser</b></p> <p>IPIC, inventaires régionaux et communaux, documentation historique locale</p> <p>Démarches existantes en Flandre, en France pour les églises.</p> <p>Outils et publications FRW/MURLA.</p>	
<p><b>Sources de financement possibles</b></p> <p>Possibilité d'obtention de subides pour réaliser des inventaires ainsi que pour les travaux de maintenance des bâtiments classés à hauteur de 50% selon procédure.</p> <p>Subside de max 2.400€ promotion/valorisation du PPPW, et max. 7500€ restauration.</p> <p>A identifier suivant opportunité.</p>	

## 1.2.2. Restaurer le bâti ancien en respectant ses caractéristiques et le mettre en valeur

<p><b>Description</b></p> <p>De nombreux <u>bâtiments anciens forment le cœur des villages du Parc</u>, ils sont les témoins de l'histoire et de la vie villageoise et de ses fonctions agricoles.</p> <p>Dans un objectif de lutter contre l'artificialisation des sols, le <u>bâti ancien doit faire l'objet d'attentions particulières pour les adapter à la vie actuelle</u> en terme énergétique et d'organisation de l'espace de vie actuel.</p> <p>Afin de préserver l'identité paysagère du bâti, il s'agira <u>d'accompagner les propriétaires dans la restauration, la réaffectation des bâtiments</u> afin qu'ils puissent conserver les traces de leur passé par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une <u>information</u> préalable des candidats rénovateurs, des architectes et entreprises de travaux tant dans la conservation des caractéristiques architecturales que dans le choix des matériaux de parement et d'économie d'énergie (lien avec les PAED locaux).</li> <li>• Des <u>mises en évidence</u> de réalisations exemplaires.</li> <li>• Des <u>formations</u> aux techniques et matériaux traditionnels.</li> <li>• <u>Coaching</u> pour les candidats rénovateurs ou des chantiers participatifs sur différents projets</li> <li>• Des <u>primes communales</u> pour encourager utilisation de ces techniques respectueuses du bâti traditionnel.</li> <li>• <u>Diffusion</u> des recommandations et bonnes pratiques existantes des organismes gérant cette matière (AWAP, CRMSF, FRW, MUs...)</li> </ul> <p><u>Animation</u> possible de groupes de travail émanant des CLDR en collaboration avec la FRW.</p>	<p><b>Lien(s) avec les recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préserver le bâti traditionnel tout en veillant à son adaptation aux normes actuelles</li> <li>• Protéger le bâti remarquable (pastillé ou classé) et leurs abords</li> <li>• Maintenir les caractéristiques du bâti traditionnel</li> </ul> <p>Identifier et préserver les ensembles cohérents caractéristiques de certains villages.</p>								
<p><b>Rôle du PNHSFA</b></p> <p>Diffuser et relayer l'information existantes aux communes et habitants par différents articles dans le journal du parc.</p> <p>Valoriser des réalisations exemplaires. Co-organiser des formations.</p>	<p><b>Lien plan de gestion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 6.2.2 Informer sur les techniques d'isolation du bâti ancien</li> <li>• 6.4 Restaurer et valoriser les éléments du patrimoine</li> </ul>								
<table border="1" data-bbox="85 981 1477 1060"> <tr> <th>Priorité</th><th>Durée</th><th>Echelle</th><th>Public cible</th></tr> <tr> <td>2</td><td>Action continue avec quelques moments cibles.</td><td>Parc et locale</td><td>Habitants</td></tr> </table> <p><b>Outils à mobiliser</b></p> <p>Documentation existantes : Territoires FRW, nuancier, livres et publications de la MURLA.</p> <p>Plans communaux d'action pour une énergie durable (PAED).</p>	Priorité	Durée	Echelle	Public cible	2	Action continue avec quelques moments cibles.	Parc et locale	Habitants	<p><b>Porteur de l'action</b> PNHSFA</p> <p><b>Partenaires</b> Communes, FRW, SPW Territoire, CSTC, AWAP- Centre des métiers du patrimoine, MURLA, CLDR, Architectes,</p> 
Priorité	Durée	Echelle	Public cible						
2	Action continue avec quelques moments cibles.	Parc et locale	Habitants						
<p><b>Sources de financement possibles</b></p> <p>Possibilité d'obtention de subsides pour les travaux de maintenance des bâtiments classés à hauteur de 50%.</p> <p>DR : Achat et rénovation de bâtiments pour y développer des services, possibilité de financements pour des prestations.</p>									

### 1.2.3. Accompagner l'intégration paysagère des constructions contemporaines

<p><b>Description</b></p> <p>Au sein des paysages bâtis, l'<u>architecture contemporaine</u> a une place à côté du bâti traditionnel. Produire du bâti contemporain de <u>qualité</u>, c'est permettre une <u>liberté d'expression</u> qui correspond aux attentes actuelles des candidats constructeurs. C'est aussi veiller à l'<u>intérêt collectif et produire une architecture durable</u>, dans tous les sens du terme.<sup>1</sup></p> <p>Accorder une <u>attention particulière</u> à l'intégration paysagère de ces constructions est indispensable tant au niveau végétal que des matériaux.</p> <p>Inciter à travailler l'intégration de ces constructions dans le paysage et le noyau d'habitat par la <u>rédaction d'outils de conseils</u> en lien avec les outils (balises, recommandations, GCU) déjà développés au sein des communes.</p> <p><u>Sensibiliser</u> les élus et les habitants à cette conception contemporaine de l'architecture afin d'éviter les formes de rejet par des actions concrètes valorisant les bons exemples locaux, publics comme privés.</p>	<p><b>Lien(s) avec les recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager une architecture et un urbanisme contemporains de qualité</li> <li>• Inciter à la prise en compte des caractéristiques propres à l'architecture traditionnelles locales pour les constructions neuves</li> <li>• Initier des opérations exemplaires autour de projets de bâtiments publics</li> </ul>
<p><b>Rôle du PNHSFA</b></p> <p>Diffuser et relayer l'information existantes aux communes et habitants par différents articles dans le journal du parc.</p> <p>Valoriser des réalisations exemplaires. Co-organiser des formations.</p>	<p><b>Porteur de l'action</b> PNHSFA</p> <p><b>Partenaires</b> PNHFA, SPW Territoire, Architectes, Communes, MURLA</p>
<p><b>Outils à mobiliser</b></p> <p>Valoriser les lauréats du premier prix des Muses.Lux</p> <p>Valoriser les travaux de l'ICA</p> <p>Balises existantes dans les communes.</p>	
<p><b>Sources de financement possibles</b></p> <p>A identifier suivant opportunité.</p>	

<sup>1</sup> FRW, Territoires en vue, chapitre « Architecture »

## 1.2.4. Veiller à l'intégration paysagère et environnementale des habitats légers

<p><b>Description</b></p> <p>L'<u>habitat léger</u> est en vogue, qu'il soit lié à des contextes spécifiques (pauvreté, moments de transition, jeunes couples, colocation, vieillissement, ...) ou de choix de vie.</p> <p>Régulièrement, les Communes sont confrontées à des demandes d'installation.</p> <p>L'<u>habitat léger</u>, appelé dans ce cas <u>hébergement insolite</u>, est également devenu une des composantes de l'accueil touristique.</p> <p>Rédaction <u>d'une ligne de conduite</u> visant à une cohabitation entre bâti traditionnel et habitat léger en tenant compte des enjeux de mixité de l'habitat.</p>	<p><b>Lien(s) avec les recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Veiller à l'Intégration de ces nouveaux modes d'habiter différent dans le contexte urbanistique du parc ;</li> <li>Eviter le mitage du paysage et leur installation en zone non urbanisable.</li> <li>Lien plan de gestion</li> <li>8.3 Mise en cohérence des politiques communales en matière d'aménagement du territoire</li> </ul>		
<p><b>Rôle du PNHSFA</b></p> <p>Conseiller sur les modalités d'intégration, rechercher diverses expériences</p> <p>Rédaction de la ligne de bonne conduite en lien avec d'autres parcs naturels</p>	<p><b>Porteur de l'action</b></p> <p>PNHSFA et les communes</p>	<p><b>Partenaires</b></p> <p>MURLA, CPDT, Habitat et participation, autres PN, CCATM</p>	
<p><b>Priorité</b> 3</p>	<p><b>Durée</b> 2 ans</p>	<p><b>Echelle</b> Parc</p> <p><b>Public cible</b> Communes, demandeurs,</p>	
<p><b>Outils à mobiliser</b></p> <p>Expériences en cours de Han (Tintigny), Louvain-la-Neuve et autres expériences dispersées en Wallonie.</p> <p>Fiche MURLA « C'est recommandé près de chez vous »</p>			
<p><b>Sources de financement possibles</b></p> <p>A identifier suivant opportunité.</p>			

## 1.3. LES FONCTIONS

### 1.3.1. Concevoir de nouveaux bâtiments agricoles intégrés au sein de l'espace agricole

<p><b>Description</b> L'agriculture a évolué et les infrastructures ont dû s'adapter aux techniques contemporaines. Les nouveaux halls sont construits en extérieur du village et sont de dimensions plus importantes. Différents ouvrages de référence existent sur la question. Il reste primordial de continuer à informer les agriculteurs, architectes, administrations et décideurs sur l'intégration paysagère de ces bâtiments, leur implantation et la végétalisation accompagnant ce bâti.</p>	<p><b>Lien(s) avec les recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Eviter de construire sur une ligne de crête ou dans un paysage fort ouvert de manière à limiter l'impact paysager important de ce type d'implantation</li> <li>• Privilégier le regroupement de bâtiments et infrastructures de manière à éviter le mitage de la zone agricole et la dégradation des paysages</li> <li>• Privilégier une volumétrie simple aux proportions harmonieuses</li> <li>• Améliorer l'intégration des bâtiments et des infrastructures par des plantations</li> </ul>
<p><b>Rôle du PNHSFA</b> Conseiller les demandeurs et auteurs de permis via la remise d'avis dans les permis. Diffuser la documentation existante à ce sujet. Organiser des soirées d'information</p>	<p><b>Lien plan de gestion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 6.3.2 Objectifs opérationnels : réaliser des aménagements témoins et proposer un service de conseil personnalisé</li> </ul> <p><b>Porteur de l'action</b> PNHSFA</p> <p><b>Partenaires</b> SPW agriculture, SPW Territoire, communes, MURLA, Architectes</p>
<p><b>Outils à mobiliser</b> Rencontre des agriculteurs et auteurs de projet. Diffusion de la documentation existante.</p>	
<p><b>Sources de financement possibles</b> Subvention pour la création de haies.</p>	

### 1.3.2. Intégrer les nouveaux bâtiments commerciaux en tenant compte du contexte urbain ou villageois

<p><b>Description</b></p> <p>Afin de mieux intégrer les <u>nouveaux bâtiments commerciaux</u> dans le <u>tissu urbanisé</u>, il est nécessaire de valoriser les bons exemples présents sur le territoire du Parc.</p> <p><u>Informier, sensibiliser</u> les promoteurs, les architectes, les administrations et les décideurs de la littérature existante.</p> <p>Encourager les villes à se doter d'un schéma d'implantation commercial qui permet <u>d'encadrer le développement commercial et de garder une maîtrise de celui-ci</u>.</p>	<p><b>Lien(s) avec les recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluer soigneusement l'intégration paysagère de toute nouvelle implantation de bâtiments commerciaux ;</li> <li>• Réaliser la plantation de végétation adaptée aux abords des bâtiments et des espaces utilitaires ;</li> <li>• Traiter les zones de stationnement et de circulation en limitant leur impact visuel ;</li> </ul> <p><b>Lien plan de gestion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 8.3 Activation des politiques sectorielles : mise en cohérence des politiques communales en matière d'aménagement du territoire</li> </ul>
<p><b>Rôle du PNHSFA</b></p> <p>Rédiger une charte de bonnes pratiques.</p> <p>Mettre en avant les bons exemples au sein du Parc et faire connaître des bons exemples extérieurs.</p>	<p><b>Porteur de l'action</b> PNHSFA</p> <p><b>Partenaires</b> MURLA, Communes, SPW, Architectes, ADL, groupes commerciaux, CLDR</p>
<p><b>Priorité</b> 3</p> <p><b>Durée</b> 2 ans</p> <p><b>Echelle</b> Parc</p> <p><b>Public cible</b> Promoteurs, villes, communes, groupes commerciaux</p> <p><b>Outils à mobiliser</b></p> <p>Exemples d'intégration commerciale dans le parc</p> <p>Bonnes pratiques existantes ailleurs</p>	
<p><b>Sources de financement possibles</b></p> <p>Développement Rural : ateliers ruraux</p> <p>A identifier suivant opportunité.</p>	

### 1.3.3. Rendre les Parcs d'Activités Economiques plus verts et bleus dans leur conception et gestion

<p><b>Description</b></p> <p>Développer les <u>trames vertes et bleues</u> au sein des aménagements des parcs.</p> <p>Tout en respectant leur besoin fonctionnel, susciter une <u>architecture de qualité</u> pour les nouvelles constructions.</p> <p><u>Renforcer l'accessibilité par différents modes de transport</u> pour l'ensemble des entreprises d'un parc : déplacements en mode doux, transports en commun, covoiturage et organiser ces services en commun.</p>	<p><b>Lien(s) avec les recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Conforter les parcs d'activités économiques existantes plutôt que d'en créer de nouvelles ;</li> <li>Inscrire les parcs d'activités économiques existants dans le paysage : <ul style="list-style-type: none"> <li>Utiliser l'ossature paysagère inspirée par les lieux pour les organiser ;</li> <li>Valoriser le paysage des limites privées/publics par le végétal et par des clôtures homogènes ;</li> </ul> </li> <li>Si de nouveaux parcs d'activités économiques sont à prévoir, encadrer leur conception dans un souci d'intégration et de cohérence tant au niveau de leur organisation que du bâti</li> </ul>
	<p><b>Lien plan de gestion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>8.3 Activation des politiques sectorielles : mise en cohérence des politiques communes en matière d'aménagement du territoire</li> </ul>
<p><b>Rôle du PNHSFA</b></p> <p>Apporter des exemples de constructions industrielles de qualité.</p> <p>Remettre des avis sur les permis.</p>	<p><b>Porteur de l'action</b> Idelux ou Commune</p> <p><b>Partenaires</b> Communes, ADL, SPW Territoire, PNHSFA, MURLA</p>
<p><b>Priorité</b> 1</p> <p><b>Durée</b> 2 ans</p> <p><b>Echelle</b> Parc</p> <p><b>Public cible</b> Entreprises, IDELUX</p> <p><b>Communes,</b></p>	<p><b>Outils à mobiliser</b></p> <p>Référentiel IDELUX sur l'aménagement des nouvelles PAE et les projets pilotes.</p>
<p><b>Sources de financement possibles</b></p> <p>A identifier suivant opportunité.</p>	

### 1.3.4. Améliorer la qualité paysagère des zones d'accueil touristique

<p><b>Description</b></p> <p><u>L'accueil des touristes</u> est en pleine mutation : les campings se modernisent, des aires d'accueil de mobil-home voient le jour, les hébergements insolites se développent et des gîtes (entre autre de grande capacité) sont créés dans d'anciens bâtiments.</p> <p>En cas de reprise ou de restructuration de camping, privilégier une approche intégrant des <u>aménagements végétaux formant une trame verte</u>.</p> <p>En cas de réaffectation de bâtiment traditionnel en gîte, tenir compte des <u>caractéristiques du bâtiment</u>.</p> <p>Veiller à un <u>aménagement des abords perméable</u>, de qualité, offrant des parkings en suffisance.</p> <p>En cas d'installation en <u>zone aléas d'inondation</u>, prendre en compte ces <u>risques</u> dans la conception des aménagements d'accueil.</p> <p>Rédiger une ligne de conduite encadrant la conception et l'aménagement de ces accueils touristiques prenant en compte les outils existants dans les communes.</p>	<p><b>Lien(s) avec les recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménager les limites extérieures de façon à réduire l'impact visuel, et les intégrer harmonieusement au paysage environnant ;</li> <li>• Pérenniser durablement les aménagements paysagers et la trame végétale structurant le camping ;</li> <li>• Donner une image valorisante à l'entrée du camping ;</li> </ul>
<p><b>Rôle du PNHSFA</b></p> <p>Conseiller sur la végétalisation</p> <p>Aider et accompagner dans la labellisation clé verte</p> <p>Aide et suivi dans les démarches d'écotourisme</p>	<p><b>Lien plan de gestion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 7.9 Développer un accueil de qualité</li> <li>• 8.3 Activation des politiques sectorielles : mise en cohérence des politiques communales en matière d'aménagement du territoire</li> </ul>
<p><b>Priorité</b> 3</p> <p><b>Durée</b> 2 ans</p> <p><b>Echelle</b> Parc</p> <p><b>Public cible</b> Propriétaires de camping</p>	<p><b>Porteur de l'action</b> Les propriétaires de camping, d'hébergement touristique (gîtes, chambres d'hôtes, etc).</p> <p><b>Partenaires</b> SI, Maisons du tourisme, ATLB, communes, PNHSFA, ADL</p>
<p><b>Outils à mobiliser</b></p> <p>Fiches éco-conseils projet Interreg Agreta à destination des propriétaires d'hébergement : <a href="https://pro.visitardenne.com/demarche-ecotouristique-rejoindre-le-club-ardenne-ecotourism/fiches-pratiques-ardenne-ecotourism/">https://pro.visitardenne.com/demarche-ecotouristique-rejoindre-le-club-ardenne-ecotourism/fiches-pratiques-ardenne-ecotourism/</a></p> <p>Fiches d'idées du projet Interreg Tendances : <a href="https://www.tendances-tourisme.org/fr/inspiratie/2330/idee-cherche-prestataire- inspirez-vous-grace-aux-fiches-idees">https://www.tendances-tourisme.org/fr/inspiratie/2330/idee-cherche-prestataire- inspirez-vous-grace-aux-fiches-idees</a></p> <p><b>Sources de financement possibles</b></p> <p>A identifier suivant opportunité se présentant.</p>	

## 2. PAYSAGE NON BÂTI

### 2.1. PAYSAGE AGRICOLE

#### 2.1.1. Diversifier les modes de cultures céréalier, fourragères et diversifier les techniques agricoles

<p><b>Description</b></p> <p>Il existe une mesure agro-environnementale et climatique (MAEC) basée sur un <u>mélange de céréales et de légumineuses</u>. Cette MAEC de base s'appelle " <u>Culture favorable à l'environnement</u>". Dans le cadre de cet axe visant à la diversification, il est proposé de faire la <u>promotion</u> de cette mesure et des fourrages récoltés auprès des agriculteurs.</p> <p>Continuer à <u>développer la diversification céréalière</u>, dont l'épeautre d'Ardenne ainsi que différentes modes de cultures fourragères tel le semis sous couvert de printemps.</p> <p>La technique du <u>non labour</u> sera également favorisée.</p> <p>Information, suivi des agriculteurs ainsi que l'organisation d'un cycle de <u>conférences</u> sur la biodiversité en lien avec l'agriculture sont prévus. Un cycle de conférences sur les systèmes agricoles du futur pourrait être programmé dans un second temps.</p>	<p><b>Lien(s) recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>● Encourager la diversité des cultures ;</li><li>● Sensibiliser les agriculteurs aux techniques permettant de limiter l'érosion (bandes enherbées, haies, couverture hivernale du sol...). Ces techniques, outre leur utilité agronomique, présentent un intérêt paysager.</li><li>● Encourager et envisager d'autres modes de cultures</li></ul> <p><b>Lien plan de gestion</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>● 7.2 Diversification</li><li>● 7.4 Assurer un encadrement aux agriculteurs et</li></ul>
<p><b>Rôle du PNHSFA</b></p> <p>Informier, sensibiliser les agriculteurs à la mise en place des mesures agro-environnementales, dans le cadre des projets Leader portés par le Parc.</p> <p>Organisation du cycle de conférences et du suivi des agriculteurs participants.</p>	<p><b>Porteur de l'action</b> PNHSFA et agriculteurs du territoire</p> <p><b>Partenaires</b> Natagriwal, ASBL Fourrages Mieux, Natura 2000, acteurs agricoles, CRA Michamps, PCDN</p>
<p><b>Priorité 2</b></p> <p><b>Outils à mobiliser</b> Expérience acquise les années antérieures dans le projet leader épeautre.</p>	
<p><b>Sources financement possible</b></p> <p>Aides via le programme MAEC de Natagriwal et soutien de la Wallonie et l'Europe.</p> <p>Projet Leader.</p>	

## 2.1.2. Préserver prés de fauche, pâturages et éléments de liaison écologique tout en préservant l'accès aux terres pour des jeunes

<p><b>Description</b></p> <p>Le <u>prix des terres agricoles</u> augmente d'année en année par la pression des agriculteurs Luxembourgeois ou par les cultures de sapins de Noël au détriment du <u>maintien des pâtures et des éléments structurels du paysage</u> (haies, arbres isolés).</p> <p>Ces prés font partie du paysage de l'Ardenne centrale, terre d'élevage historiquement.</p> <p>Action double, dont la première partie, la <u>préservation des éléments structurels du paysage</u> (haies, arbres isolés) peut être mise en lien avec les fiches action 2.2-a et 2.2-b liées aux haies et arbres. <u>Promouvoir l'ensemble des mesures agro-environnementales</u> qui reste le principal levier d'actions.</p> <p>La deuxième action, liée à <u>l'accessibilité des terres pour les agriculteurs</u> peut être envisagée de différentes manières, telles que la <u>valorisation d'expériences</u> comme le travail de la coopérative « Terre-en-vue », des expériences pilotes d'aménagement foncier. En collaboration avec des notaires et juristes, étudier la <u>prise en compte de conditions liées à l'amélioration de la biodiversité</u> dans des conventions entre propriétaires et locataires de terres agricoles.</p>	<p><b>Lien(s) recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Préserver, conforter et favoriser le maillage vert dont font partie les pâtures, et en particulier la présence des petits éléments structurels du paysage comme des talus, des fossés, des arbres isolés, des haies et alignements d'arbres ;</li> <li>Protéger et aider à la gestion des anciens prés à valeur paysagère ;</li> <li>Restaurer la végétation typique (flore prairiale) des prés pâturés en particulier au niveau des auréoles villageoises et au sein des zones de transition entre les noyaux bâties et les plateaux ouverts et/ou lisières forestières ;</li> </ul>		
<p><b>Rôle du PNHSFA</b></p> <p>Informier, sensibiliser les agriculteurs à la plantation d'éléments structurant les pâturages tout en améliorant la biodiversité.</p> <p>Diffuser toutes initiatives qui permettent un accès à la terre.</p>	<p><b>Lien plan de gestion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>7.4 Assurer un encadrement aux agriculteurs</li> </ul>		
<p><b>Priorité</b> 3</p>	<p><b>Durée</b> 3 ans</p>	<p><b>Echelle</b> Parc</p>	<p><b>Porteur de l'action</b> PNHSFA et agriculteurs du territoire</p> <p><b>Partenaires</b> Natagriwal, ASBL Fourrages Mieux, Natura 2000, acteurs agricoles, CRA Michamps, PCDN, CLDR, groupe nature</p>
<p><b>Outils à mobiliser</b></p> <p>Terre-en-vue, actions en faveur de l'élevage local.</p> <p><b>Sources financement possible</b></p> <p>Développement rural.</p> <p>A identifier suivant opportunité se présentant.</p>			

## 2.1.3. Restaurer et développer un réseau de vergers hautes tiges

<p><b>Description</b></p> <p>Disparus au fil des ans et de l'évolution agricole, la <u>ceinture de vergers autour des villages</u> apporte une transition paysagère entre l'urbanisé et l'agricole offrant un espace à vocation écologique, alimentaire et sociale.</p> <p>La <u>recréation de vergers communautaires, diversifiés (basses, moyennes, hautes tiges)</u> à la périphérie villageoise permettent une <u>transition entre les zones urbanisées et les zones agricoles</u>.</p> <p><u>Collaboration</u> du monde agricole dans leur gestion quotidienne via le pâturage (moutons, vaches) ou de la permaculture en 4 strates.</p> <p>La <u>restauration de vieux vergers</u> vise à améliorer l'accueil de la <u>biodiversité</u> et assurer leur <u>pérennité</u>.</p> <p>Le <u>parrainage d'arbres fruitiers</u> via une mobilisation citoyenne ou via les CLDR permettra une réappropriation par les habitants de la gestion de ces vergers.</p> <p>La <u>plantation</u> d'arbres fruitiers et mellifères sera encouragée dans les jardins.</p>	<p><b>Lien(s) recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Valoriser et entretenir les vergers existants ;</li> <li>Promouvoir et encadrer la création de nouveaux vergers ;</li> <li>Encourager la création de vergers communautaires ;</li> <li>Favoriser la plantation d'arbres fruitiers hautes tiges aux abords de nouvelles constructions</li> </ul>
<p><b>Rôle du PNHSFA</b></p> <p>Mobiliser et sensibiliser les citoyens.</p> <p>Aménagement, restauration de vergers.</p> <p>Conseils pour le choix des variétés.</p>	<p><b>Lien plan de gestion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>5.4 Sortir la nature de ses réserves</li> </ul>
<p><b>Priorité</b> 2</p> <p><b>Durée</b> 7 ans</p> <p><b>Echelle</b> Parc</p> <p><b>Public cible</b> Agriculteurs, collectivités, transformateurs</p>	<p><b>Porteur de l'action</b> PNHSFA</p> <p><b>Partenaires</b> Fédération des Parcs Naturels, Région Wallonne, CRA Michamps, PCDN, FRW</p>
<p><b>Outils à mobiliser</b></p> <p>Inventaire existant des vergers hautes tiges.</p> <p><b>Sources financement possible</b></p> <p>25€ par arbre d'une variété reconnue ou certifiée (min 15 arbres – max 200/an/propriétaire)</p> <p>Développement rural. LIFE verger</p> <p>A identifier suivant opportunité se présentant.</p>	

## 2.1.4. Développer des cultures de sapins de Noël plus respectueuses de l'environnement

<p><b>Description</b></p> <p>La contribution à l'intégration paysagère des cultures de <u>sapins de Noël</u> est une préoccupation grandissante des citoyens, en <u>sensibilisant</u> les producteurs à la <u>plantation de haies</u> notamment.</p> <p>Les <u>éléments du paysage</u>, dans l'environnement immédiat des cultures, jouent un rôle dans la biodiversité fonctionnelle.</p> <p>Ces <u>éléments structurants</u> du paysage (haies, bosquets, bandes boisées...) contribuent aux équilibres naturels et à la régulation des ravageurs de cultures.</p> <p><u>Définir une ligne de conduite</u> pour les emplacements de culture de sapins de Noël.</p>	<p><b>Lien(s) recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Eviter la culture de sapins de noël à proximité des habitations (définir une distance de principe) et sur les parcelles dont les pentes s'orientent vers ces zones d'habitat ;</li> <li>• Eviter la plantation des sapins de noël au sein des points ou lignes de vue de qualité ;</li> </ul> <p><b>Lien plan de gestion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 7.4 Assurer un encadrement aux agriculteurs</li> </ul>
<p><b>Rôle du PNHSFA</b></p> <p>Etre novateur dans des projets de culture différenciée de sapins de Noël.</p> <p>Accompagnement des producteurs vers une production respectueuse et de qualité, en diminuant l'utilisations d'herbicides et autres produits phytopharmaceutiques.</p>	<p><b>Porteur de l'action</b> PNHSFA</p> <p><b>Partenaires</b> Union Ardennaise des Pépiniéristes, pépiniéristes, autres PN</p>
<p><b>Priorité</b> 2</p>	<p><b>Durée</b> 7 ans</p> <p><b>Echelle</b> Inter PN</p> <p><b>Public cible</b> Pépiniéristes</p>
<p><b>Outils à mobiliser</b></p> <p>Cadastre des cultures par la RW de 2018</p> <p>Expériences en cours</p>	
<p><b>Sources financement possible</b></p> <p>Projet Leader « Sapins de Noël en gestion différenciée »</p> <p>Subvention wallonne haies et vergers.</p>	

## 2.2. LES HAIES ET LES ARBRES

### 2.2.1. Encourager et aider les agriculteurs et propriétaires à planter et à entretenir des haies d'essences indigènes et variées

<p><b>Description</b></p> <p>Les <u>haies</u> sont des éléments repères dans le paysage.</p> <p>Elles participent au <u>maintien de la biodiversité et contribuent au maillage vert</u>.</p> <p>Elles peuvent également être un <u>élément de la lutte contre les inondations</u> dues au ruissellement depuis les terres cultivées.</p> <p>La Région Wallonne a pour ambition de planter <u>4 000 km de haies</u>, promotion de cet objectif wallon par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation de campagnes de distribution et de plantation d'arbres composant les haies.</li> <li>• Organisation de formation pour entretenir les haies.</li> <li>• Actualisation du dépliant reprenant les essences locales et la manière d'entretenir une haie en cas de rupture de stock des brochures existantes.</li> <li>• Repérer les endroits où il est judicieux de planter de nouvelles haies le long des chemins agricoles afin de maintenir des protections contre le vent et la neige et de favoriser le réseau écologique.</li> </ul>	<p><b>Lien(s) recommandations</b></p> <p>Protéger et maintenir les haies et alignement d'arbres.</p> <p>Favoriser la plantation de haies et d'alignement d'arbres, d'essences locales, dans les projets d'aménagement du territoire.</p> <p><b>Lien plan de gestion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 6.3 Préserver le paysage</li> <li>• 7.4 Assurer un encadrement aux agriculteurs</li> </ul>
<p><b>Rôle du PNHSFA</b></p> <p>Organiser les campagnes de distribution d'arbres.</p> <p>Mettre en évidence les projets porteurs.</p> <p>Soutien à l'innovation, à l'entretien des haies.</p> <p>Diffusion des outils existants (mahaie.be et Yesweplant.be).</p> <p>Repérage des lieux où planter de nouvelles haies pour structurer les paysages.</p>	<p><b>Porteur de l'action</b></p> <p>PNHSFA</p> <p><b>Partenaires</b></p> <p>PNHSFA, SPW Environnement, AWAF, Natagriwal, Adalia, PCDN, ASBL centre de Michamps</p>
<p><b>Priorité</b> 1</p> <p><b>Durée</b> En continu</p> <p><b>Echelle</b> Parc – plus spécifiquement les plateaux agricoles ardennais et lorrain</p> <p><b>Public cible</b> Agriculteurs, propriétaires terriens</p>	
<p><b>Outils à mobiliser</b></p> <p>Documentation écrites (brochures d'information) et sites web</p> <p><b>Sources financement possible</b></p> <p>Subventions wallonnes à la plantation couvrent généralement 100% des frais avec des aides forfaitaires de 5,79€/m avec un max à 1000m/propriétaire et par an.</p> <p>Appel à projet « Végétalisation de notre territoire » Wallonie automne 2020</p>	

## 2.2.2. Mise en valeur et pérennisation des arbres repères et remarquables

<p><b>Description</b></p> <p>Les paysages sont ponctués <u>d'arbres isolés</u>, souvent <u>remarquables</u> qui leur donnent une <u>structuration</u>. Les <u>allées d'arbres</u>, éléments remarquables des paysages feront l'objet d'une attention particulière. Leurs <u>valeurs</u> esthétique ou historique les rendent souvent identitaires pour la population locale. Les arbres isolés le long ou au sein des prés <u>participent à la biodiversité et aux liaisons écologiques tout en apportant de l'ombre au bétail</u>. Inventorier et cartographier ces arbres avec leur histoire permettra de <u>transmettre</u> leurs rôles aux futures générations, c'est aussi les protéger de l'abattage. Anticiper le futur, c'est également prévoir le remplacement des arbres malades pour faire perdurer la tradition de leur symbolique ou de leur fonction de repérage. Une <u>valorisation</u> dans les guides de promenades sera un atout pour le Parc.</p>	<p><b>Lien(s) recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Protéger et maintenir les arbres isolés ;</li> <li>• Mettre en valeur les arbres isolés qui jouent un rôle de point de repère dans le paysage, qui peuvent comporter une valeur historique ou patrimoniale et qui jouent un rôle important dans le réseau écologique ;</li> <li>• Promouvoir la plantation d'arbres isolés ;</li> <li>• Veiller au remplacement systématique des arbres isolés ayant été abattus.</li> </ul> <p><b>Lien plan de gestion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 8.3 Activation des politiques sectorielles en matière de préservation du patrimoine environnemental et naturel.</li> </ul>
<p><b>Rôle du PNHSFA</b></p> <p>Inventorier les arbres et cartographier leur localisation. Inciter les communes à prévoir leur remplacement. Valoriser ces arbres dans les balades touristiques.</p>	<p><b>Porteur</b> CCATM</p> <p><b>Partenaires</b> DNF, Communes, SI, cercles historiques, CLDR, CCATM, PCDN</p>
<p><b>Priorité</b> 3</p> <p><b>Durée</b> 5 ans</p> <p><b>Echelle</b> Parc</p> <p><b>Public cible</b> Communes, habitants</p>	
<p><b>Outils à mobiliser</b></p> <p>Liste communale des arbres remarquables. CCATM et CLDR</p>	
<p><b>Sources financement possible</b></p> <p>Subside de fonctionnement des CCATM</p>	 <p>©L Pierrard</p>

## 2.3. LE MILIEU FORESTIER

### 2.3.1. Encourager une gestion forestière durable en concertation avec les différents acteurs

<p><b>Description</b></p> <p>La forêt est au centre de <u>multiples activités économiques, sociales et environnementales</u>. Privilégier un <u>dialogue entre les acteurs</u> est une nécessité pour valoriser le massif forestier dans toutes ses composantes et en les respectant.</p> <p>Organiser des <u>rencontres</u> pour renforcer le dialogue et les coopérations entre forestiers, chasseurs, naturalistes, DNF, associations locales, acteurs touristiques.</p> <p>Mener une <u>réflexion</u> dans le cadre des plans d'aménagements des forêts communales sur la gestion des coupes, l'entretien des clairières et des lisières, et sur les essences à privilégiées demain en tenant compte du réchauffement climatique et de l'évolution du climat dans notre région.</p> <p>Collaborer avec la Cellule d'appui à la petite forêt privée de l'Office Economique Wallon du Bois pour <u>soutenir les propriétaires privés dans la gestion durable</u> de leurs bois de feuillus.</p> <p>Développement du projet « <u>Partageons la forêt</u> » dans le cadre de la gestion de la Grande Forêt d'Anlier.</p> <p>Création et le développement <u>d'entreprises de transformation et valorisation des bois feuillus</u>.</p>	<p><b>Lien(s) recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser la plantation de feuillus d'essences locales adaptées au milieu et y ajouter des essences plus méditerranées (lien avec réchauffement climat) ;</li> <li>• Préserver la diversité des peuplements ;</li> <li>• Identifier et préserver les milieux d'intérêt écologique et/ou paysager ;</li> <li>• Intégrer les notions de biodiversité et de paysage dans la gestion forestière (privilégier la régénération naturelle, maintenir des arbres morts et arbres habitats, gérer spécifiquement les lisières, maintenir les milieux ouverts...) ;</li> <li>• Améliorer la compatibilité des fonctions de produit, de préservation de la biodiversité et d'accueil du public en forêt.</li> </ul> <p><b>Lien plan de gestion</b></p> <p>Valorisation du massif forestier</p>
<p><b>Rôle du PNHSFA</b></p> <p>Susciter ces rencontres, réunir les acteurs.</p> <p>Diffuser et collaborer au projet de la Grande Forêt d'Anlier</p>	<p><b>Porteur de l'action PNHSFA</b></p> <p><b>Partenaires</b></p> <p>DNF, Communes, Maisons du tourisme, SRFB, OEWB, conseils cynégétiques et associations de chasseurs</p>
<p><b>Priorité 2</b></p> <p><b>Durée</b> Lancement dans les 2 ans puis récurrence annuelle</p> <p><b>Echelle</b> Parc</p> <p><b>Public cible</b> Voir partenaires</p>	
<p><b>Outils à mobiliser</b></p> <p>Outil de gestion des forêts publiques, expériences précédentes de collaboration ou échanges sur des sujets d'actualités.</p>	
<p><b>Sources financement possible</b></p> <p>A identifier suivant opportunité se présentant.</p>	<p>©Mathieu Pecheur</p>

## 2.3.2. Valoriser les taillis de chênes en tant que témoins de l'histoire industrielle de la localité (moulin à tan, tannerie).

<p><b>Description</b></p> <p>Sur les <u> pentes escarpées de la vallée de la Sûre frontalière depuis Martelange</u> , restent des <u> chênaies</u> qui ne sont plus entretenues comme taillis.</p> <p>Reprises en UG6 dans les sites N2000, elles sont considérées comme <u> forêts prioritaires</u>.</p> <p>Remettre en place une vraie <u> gestion</u> en taillis de ces forêts.</p> <p>Proposer une <u> démarche de classement</u> en tant que témoin de l'histoire liée à la tannerie pour des sites qui ne seraient pas encore classés.</p> <p>Etudier des <u> filières de valorisation</u> de la gestion en taillis : alimentation chaudières collectives (plaquettes) ou piquets de chêne pour clôtures.</p>				<p><b>Lien(s) recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Protéger et entretenir les chênaies historiques des versants de la Sûre ;</li> <li>• Valoriser la qualité de paysage témoin des chênaies</li> </ul> <p><b>Lien plan de gestion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 7.8.2 Valorisation du massif forestier</li> <li>• 8.3 Activation de politiques sectorielles en matière de préservation du patrimoine environnemental et naturel</li> </ul>
<p><b>Rôle du PNHSFA</b></p> <p>Susciter la mise en statut Réserve Naturelle.</p>				<p><b>Porteur de l'action</b> PNHSFA, DNF</p> <p><b>Partenaires</b> Partenaires Luxembourgeois : ANF, station de Burfeld, communes, SRFB, FRW – plan bois énergie, Valboom asbl</p>
<b>Priorité</b> 2	<b>Durée</b> 10 ans	<b>Echelle</b> Transfrontalière - entité paysagère de la Sûre frontalière	<b>Public cible</b> Voir partenaires	
<p><b>Outils à mobiliser</b></p> <p>Outil de gestion des forêts publiques, expériences précédentes de valorisation de forêts anciennes.</p>				
<p><b>Sources financement possible</b></p> <p>A identifier suivant opportunité se présentant.</p>				©M. Fautsch

### 2.3.3. Diversifier la composition en essences des forêts résineuses complémentairement à la forêt de feuillus

<p><b>Description</b></p> <p><u>La forêt est au centre de multiples activités économiques, sociales et environnementales.</u> Privilégier un dialogue entre les acteurs est une nécessité pour valoriser le massif forestier dans toutes ses composantes et en les respectant.</p> <p><u>Organiser des rencontres</u> pour renforcer le dialogue et les coopérations entre forestiers, chasseurs, naturalistes, DNF, associations locales, acteurs touristiques.</p> <p><u>Développement du projet « Partageons la forêt »</u> dans le cadre de la gestion de la Grande Forêt d'Anlier.</p> <p>Soutenir et partager les expériences de <u>diversification des forêts résineuses et de mélange avec les feuillus</u>.</p> <p><u>Limiter la superficie de peuplements résineux</u> en informant et sensibilisant les propriétaires sur les aides disponibles à la plantation de feuillus et aux choix des essences pour favoriser la biodiversité.</p> <p><u>Valoriser les circuits courts</u> dans l'exploitation des bois produits.</p>	<p><b>Lien(s) recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser et augmenter la diversification au sein des peuplements résineux et de favoriser leur diversification avec du feuillu ;</li> <li>• Aménager des lisières de feuillus sur le pourtour des forêts de résineux ;</li> <li>• Intégrer des objectifs paysagers et écologiques, en aménageant des échappées visuelles depuis les voies de circulation publiques et en créant des clairières ponctuelles ;</li> <li>• Maintenir ou recréer des vues longues ;</li> <li>• Mener une réflexion sur le type de paysage souhaité suite à l'abattage des bosquets de résineux ;</li> <li>• Réduire la présence et éviter les plantations de résineux dans les fonds de vallées ;</li> </ul> <p><b>Lien plan de gestion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 5.2 Etudier, protéger et restaurer les espèces et habitats</li> </ul>
<p><b>Rôle du PNHSFA</b> Susciter l'information par l'organisation de rencontres entre professionnels de la forêt et propriétaires privés.</p>	<p><b>Porteur de l'action</b> SRFB</p> <p><b>Partenaires</b> OEWB, DNF, PNHSFA, communes,</p>
<p><b>Priorité</b> 3</p> <p><b>Outils à mobiliser</b> La cellule d'appui à la petite forêt privée de l'OEWB</p> <p><b>Sources financement possible</b> Subvention wallonne à la plantation de feuillus en lisière suivant conditions. A identifier suivant opportunité se présentant.</p>	

## 2.3.4. Limiter la superficie des bosquets résineux et diversifier leur composition

<p><b>Description</b> Limiter la superficie des <u>bosquets résineux</u> en informant et sensibilisant les propriétaires sur les <u>aides disponibles</u> à la plantation de feuillus et aux choix des essences pour favoriser la biodiversité. <u>Valoriser les circuits courts</u> dans l'exploitation des bois produits.</p>				<p><b>Lien(s) recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Limiter l'expansion des superficies boisées de résineux et de favoriser leur diversification avec du feuillu ;</li> <li>• Aménager des lisières de feuillus sur le pourtour des forêts de résineux ;</li> <li>• Mener une réflexion sur le type de paysage souhaité suite à l'abattage des bosquets de résineux ;</li> <li>• Réduire la présence de résineux dans les fonds de vallées ;</li> </ul> <p><b>Lien plan de gestion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 5.2 Etudier, protéger et restaurer les espèces et habitats</li> </ul>
<p><b>Rôle du PNHSFA</b> Susciter l'information par l'organisation de rencontres entre professionnels de la forêt et propriétaires privés.</p>				<p><b>Porteur de l'action</b> SRFB</p> <p><b>Partenaires</b> OEWB, DNF, PNHSFA, communes,</p> 
<b>Priorité</b> 3	<b>Durée</b> En continu	<b>Echelle</b> Parc	<b>Public cible</b> Propriétaires privés	
<p><b>Outils à mobiliser</b> La cellule d'appui à la petite forêt privée de l'OEWB</p> <p><b>Sources financement possible</b> Subvention wallonne à la plantation de feuillus en lisière suivant conditions. A identifier suivant opportunité se présentant.</p>				

## 2.3.5. Mettre en valeur le rôle des bosquets dans le paysage.

<p><b>Description</b></p> <p>Sensibiliser les propriétaires et gestionnaires de <u>l'intérêt paysager et biologique du maintien de ces bosquets</u> par la mise en évidence de leurs rôles dans les liaisons écologiques vertes comme <u>point d'appui pour le regard dans la lecture du paysage</u>.</p> <p>Informier les propriétaires et gestionnaires sur les <u>aides disponibles pour la plantation de feuillus</u>.</p>				<p><b>Lien(s) recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser la plantation de feuillus d'essences majoritairement locales adaptées au milieu (climat, topographie, type de sol...);</li> <li>• Préserver la diversité des peuplements ;</li> <li>• Identifier et préserver les milieux d'intérêt écologique et/ou paysager ;</li> <li>• Anticiper l'évolution climatique dans les plantations avec de nouvelles essences ;</li> </ul> <p><b>Lien plan de gestion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 6.3 Préserver les paysages</li> </ul>
<p><b>Rôle du PNHSFA</b></p> <p>Diffuser l'information.</p> <p>Animations autour de la lecture de paysage</p>		<p><b>Porteur de l'action</b></p> <p>DNF</p>	<p><b>Partenaires</b></p> <p>PNHSFA, SRFB, OEWB, communes, PCDN</p>	
<p><b>Priorité</b> 2</p>	<p><b>Durée</b> En continu</p>	<p><b>Echelle</b> Parc</p>	<p><b>Public cible</b> Propriétaires, gestionnaires, agriculteurs</p>	
<p><b>Outils à mobiliser</b></p> <p>Documentation existante sur le sujet (Natagora, SPW, SRFB, ...)</p>				
<p><b>Sources financement possible</b></p> <p>Financement en zone SEP (Structure Ecologique Principale) par la mesure 7.6 du PWDR</p>				

## 2.4. L'EAU

### 2.4.1. Valoriser les cours d'eau et les gérer durablement.

<p><b>Description</b></p> <p>Les <u>cours d'eau</u> sont des milieux vivants qu'il faut protéger en adoptant des modes de gestion adaptés.</p> <p>Aménagement des <u>lits mineur et majeur</u> pour un écoulement plus naturel (reméandrage, lever d'obstacle à la libre circulation des poissons).</p> <p>Encourager la <u>plantation de cordons rivulaires</u> quand ils sont inexistant, ils soulignent le tracé du cours d'eau et caractérisent le paysage.</p> <p>Une <u>information et des actions spécifiques et adaptées</u> vers les propriétaires et les agriculteurs doivent permettre de <u>combattre les plantes invasives, d'ouvrir les vallées enrésinées</u> tout en favorisant la flore indigène.</p> <p>La <u>Sûre et ses affluents structurent une large portion du territoire du Parc</u>, afin de valoriser leurs présences, et celles des autres rivières dans les paysages du Parc, la mise en valeur de leurs traversées de village ou de chemins balisés sera rendue visible par une mise à jour des panneaux indiquant leur nom (remplacement des panneaux disparus ou illisibles).</p> <p>Le <u>patrimoine lié à l'eau</u> fera l'objet d'un inventaire et d'une valorisation, voir d'un classement en lien avec la fiche action 1.2-b.</p>	<p><b>Lien(s) recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préserver et entretenir la végétation bordant les cours d'eau ;</li> <li>• Eviter les plantations/boisements de résineux en fond des vallées ;</li> <li>• Favoriser la restauration de cordons rivulaires, notamment dans les zones où ils sont inexistant (pâtures, cultures)</li> <li>• Aménager des points de vue sur les cours d'eau depuis les espaces publics ;</li> <li>• Valoriser la composante eau dans le paysage (plantation ponctuelle d'essences végétales indigènes et identitaires du milieu...).</li> </ul>
	<p><b>Lien plan de gestion</b></p> <p>5.3 Assurer une gestion intégrée des ressources en eau 6.3 Préserver les paysages</p>
<p><b>Rôle du PNHSFA</b></p> <p>Diffuser l'information.</p> <p>Mener des actions exemplaires</p>	<p><b>Porteur de l'action</b> Gestionnaires des cours d'eau, Contrats de rivière,</p> <p><b>Partenaires</b> Communes, DNF, SPW cours d'eau, Province, PNHSFA, PCDN</p>
<p><b>Priorité</b> 1</p> <p><b>Outils à mobiliser</b></p> <p>Documentation existante.</p> <p>Expériences déjà menées.</p> <p><b>Sources financement possible</b></p> <p>Contrats de rivière, projets européens à identifier suivant opportunité se présentant, LIFE connexions</p>	

## 2.4.2. Promouvoir des modes de gestion écologiques des mares

<p><b>Description</b></p> <p>Sensibilisation des propriétaires à l'adoption de <u>modes de gestion écologiques des mares</u> dans leurs propriétés.</p> <p>Installation de <u>panneaux d'information sur la faune et la flore</u> ainsi que sur la gestion écologique des mares créées par les communes.</p> <p>Ces lieux publics de quiétudes et de biodiversité seront <u>aménagés dans le respect de la nature</u> et avec du mobilier urbain adapté.</p> <p><u>Diffuser et rééditer le dépliant</u> sur la création de mares.</p>	<p><b>Lien(s) recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer les rôles écologiques et paysagers, des mares et de leurs abords dans une vision de réseau ;</li> <li>Aménager des points de vue et des postes d'observation ;</li> <li>Préserver et entretenir la végétation associée ;</li> <li>Prévoir une gestion écologique (MAE) ;</li> <li>Préserver ces zones en les protégeant légalement (exemple : réserve naturelle) ;</li> </ul> <p><b>Lien plan de gestion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>5.3 Assurer une gestion intégrée des ressources en eau</li> <li>6.3 Préserver les paysages</li> </ul>
<p><b>Rôle du PNHSFA</b></p> <p>Collaborer aux réalisations publiques d'aménagement.</p> <p>Informier et diffuser avec une documentation accessible.</p> <p>Organisation de formations de base.</p>	<p><b>Porteur de l'action</b> PNHSFA</p> <p><b>Partenaires</b> DNF, communes, sociétés de pêche, PCDN</p>
<p><b>Priorité</b> 3</p> <p><b>Durée</b> En continu actions ponctuelles</p> <p><b>Echelle</b> Locale</p> <p><b>Public cible</b> Propriétaires, particuliers, communes</p>	
<p><b>Outils à mobiliser</b></p> <p>Ouvrages existants, mares didactiques</p> <p>Projet Ramsar</p>	
<p><b>Sources financement possible</b></p> <p>Contrats de rivière, projets LIFE intégré, projets spécifiques à identifier suivant opportunité se présentant</p>	

## 2.4.3. Valoriser les étangs en tant qu'élément paysager

<p><b>Description</b></p> <p>Mise en perspective de l'histoire industrielle des forges liée aux étangs par des panneaux explicatifs et par la valorisation du patrimoine jouxtant les étangs. Accompagner les communes dans une démarche de classement.</p> <p>Installation <u>d'aménagements de qualité</u> (mobilier urbain) autour des étangs publics, accompagnés de panneaux d'information sur la faune et la flore ainsi que sur la gestion écologique de ces espaces.</p> <p>Pour les étangs existants, sensibilisation des propriétaires à <u>l'adoption de modes de gestion écologiques des étangs</u> dans leurs propriétés, voir étudier la possibilité d'une restauration de l'écosystème naturel préexistant (projets LIFE).</p> <p>Sensibilisation aux impacts négatifs de la création d'étang et favoriser la création de mares.</p>	<p><b>Lien(s) recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer les rôles écologiques et paysagers des étangs et de leurs abords ;</li> <li>Aménager des points de vue et des postes d'observation ;</li> <li>Préserver et entretenir la végétation associée ;</li> <li>Préserver un élément témoin du passé (forges) ;</li> <li>Promouvoir la qualité des aménagements publics ;</li> <li>Sensibiliser aux impacts négatifs du creusement de nouveaux étangs.</li> </ul> <p><b>Lien plan de gestion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>5.3 Assurer une gestion intégrée des ressources en eau</li> <li>6.3 Préserver les paysages</li> </ul>
<p><b>Rôle du PNHSFA</b></p> <p>Collaborer aux réalisations publiques d'aménagement.</p> <p>Informier et diffuser avec une documentation accessible.</p> <p>Organisation de formations de base.</p>	<p><b>Porteur de l'action</b> PNHSFA</p> <p><b>Partenaires</b> DNF, communes, sociétés de pêche, PCDN, CLDR</p>
<p><b>Priorité</b> 3</p> <p><b>Durée</b> En continu &amp; actions ponctuelles</p> <p><b>Echelle</b> Locale</p> <p><b>Public cible</b> Propriétaires, particuliers, communes</p>	
<p><b>Outils à mobiliser</b></p> <p>Ouvrages existants</p> <p>Inventaire du patrimoine</p> <p><b>Sources financement possible</b></p> <p>Contrats de rivière, projets spécifiques à identifier suivant opportunité se présentant</p> <p>DR : espaces publics</p>	

## 2.4.4. Entretenir les fonds de vallée humide afin de préserver la qualité biologique et paysagère de ces milieux.

<p><b>Description</b></p> <p>Entretenir, restaurer les fonds de vallées humides est nécessaire afin de maintenir et favoriser la flore typique de ces milieux et éviter l'invasion de plantes exotiques.</p> <p>Pour ce faire, il sera utile de procéder à des ouvertures de vallées humides enrésinées.</p> <p>Une information et une formation à une gestion adaptée à ces unités de gestion de Natura 2000 est indispensable vers les propriétaires et gestionnaires de ces zones.</p>	<p><b>Lien(s) recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser le maintien ou la réhabilitation de ces habitats et de leurs végétations associées ;</li> <li>• Préconiser des modes de gestion adapté au niveau écologique et paysager de ces zones ;</li> <li>• Mener des actions de sensibilisation à l'encontre des plantes invasives ;</li> <li>• Valoriser les points de vue vers ces zones en informant sur le rôle de la zone humide comme réservoir d'eau et de biodiversité. ;</li> </ul> <p><b>Lien plan de gestion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 5.2 étudier, restaurer espèces et habitat</li> <li>• 5.5 lutter contre les espèces invasives</li> <li>• 6.3 Préserver les paysages</li> </ul>			
<p><b>Rôle du PNHSFA</b></p> <p>Inventaire et relevé des espèces.</p> <p>Mise à jour du relevé réalisé en 2010.</p> <p>Information sur la gestion adaptée et sur le rôle de réservoir d'eau et de biodiversité de ces zones.</p>	<p><b>Porteur de l'action</b> Propriétaires</p>	<p><b>Partenaires</b> PNHSFA, DNF, DEMNA, Contrats de rivière, communes</p>		
<p><b>Priorité</b> 3</p>	<p><b>Durée</b> En continu</p>	<p><b>Echelle</b> Locale</p>	<p><b>Public cible</b> Propriétaires, agriculteurs</p>	
<p><b>Outils à mobiliser</b></p> <p>Projet Ramsar</p> <p>Projet Life intégré pour le bassin de la Sûre</p> <p>Remembrements forestiers</p> <p><b>Sources financement possible</b></p> <p>Mesure 7.6 du PWDR pour la restauration d'habitat, projets LIFE intégré.</p>				

## 2.6. MILIEU MINÉRAL

### 2.6.1. Valoriser ces milieux particuliers où affleure le socle géologique

<p><b>Description</b>  La <u>valorisation des affleurements rocheux</u> doit permettre aux habitants et aux touristes de prendre conscience de <u>l'intérêt paysager et écologique</u> de ces structures géologiques qui modèlent le territoire.  Les <u>répertorier et les valoriser</u> dans les dépliants ou sur des panneaux dans le cadre des balades pédestres, cyclos et équestres.  <u>Dégager</u> certains affleurements pour les mettre en évidence.</p>				<p><b>Lien(s) recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Valoriser la présence des affleurements rocheux dans le paysage ;</li> <li>• Protéger les sites qui présentent des caractéristiques écologiques et paysagères intéressantes.</li> </ul> <p><b>Lien plan de gestion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 6.3 Préserver les paysages</li> </ul>
<p><b>Rôle du PNHSFA</b>  Inventorier et cartographier les sites d'affleurement rocheux.  Faire les liens avec la flore et la faune qu'ils abritent.</p>				<p><b>Porteur de l'action</b>  Maisons du tourisme</p> <p><b>Partenaires</b>  PNHSFA, Communes, DNF, instituts de géologie, PCDN</p>
<b>Priorité</b> 3	<b>Durée</b> 3 ans	<b>Echelle</b> Locale	<b>Public cible</b> Habitants, touristes	
<p><b>Outils à mobiliser</b>  Documentation existante</p>				
<p><b>Sources financement possible</b>  A identifier suivant opportunité se présentant.</p>				

## 2.6.2. Valoriser les carrières et ardoisières d'hier et d'aujourd'hui comme lieux de biodiversité et de patrimoine

<p><b>Description</b></p> <p>Actuellement quelques <u>carrières</u> sont exploitées sur le territoire du Parc. Structurant le paysage localement, il est important de sensibiliser les exploitants au <u>maintien du cordon arboré autour du site exploité</u>. Envisager le futur par des plans de réaménagement de ces sites est indispensable pour y préserver une biodiversité spécifique tout en valorisant le site au niveau touristique. <u>Anciennes carrières et ardoisières</u> doivent également faire l'objet d'une attention particulière pour <u>valoriser leur présence et leur valeur patrimoniale</u>. Envisager une <u>réflexion sur la réouverture</u> de certaines carrières pour des matériaux particuliers, entre autre pour la construction en lien avec la fiche 1.2-b.</p>	<p><b>Lien(s) recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer les infrastructures d'exploitation ;</li> <li>• Protéger les sites d'extraction qui présentent des caractéristiques écologiques et paysagères intéressantes ;</li> <li>• Valoriser les sites ardoisiers, témoignages du passé.</li> </ul>	
	<p><b>Lien plan de gestion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 6.3 Préserver les paysages</li> </ul>	
<p><b>Rôle du PNHSFA</b></p> <p>Accompagner les communes pour la réalisation de plan de réaménagement de carrières.</p> <p>Accompagner la mise en valeur des anciennes ardoisières et carrières locales.</p>	<p><b>Porteur de l'action</b> PNHSFA</p> <p><b>Partenaires</b> Communes, DNF, SPW territoire, Maisons du tourisme, AWAP, PCDN, CLDR</p>	
<p><b>Priorité</b> 3</p>	<p><b>Durée</b> En continu Actions ponctuelles</p> <p><b>Echelle</b> Locale</p> <p><b>Public cible</b> Exploitants carrière Communes</p>	
<p><b>Outils à mobiliser</b></p> <p>Collaboration avec d'autres sites d'ardoisières.</p> <p>Appui sur des exemples de carrières réaménagées en fin d'exploitation.</p>		
<p><b>Sources financement possible</b></p> <p>A identifier suivant opportunité se présentant.</p> <p>DR : achat, espaces publics</p>		

## 2.7. LUTTER CONTRE LES ESPÈCES INVASIVES

<p><b>Description</b></p> <p>Plusieurs espèces de <u>plantes invasives</u> prolifèrent dans les couloirs que sont les vallées et les chemins de fer, notamment.</p> <p>De nouvelles espèces apparaissent également au départ des <u>plantations ornementales</u>.</p> <p>Des <u>espèces animales</u> envahissent les différents milieux et les cours d'eau, il est nécessaire de prévenir voir de stopper leur prolifération.</p> <p>Afin d'avoir une information correcte sur la situation pour mieux lutter contre ces invasions de faune et flore, il s'agira de <u>compléter les inventaires et relevés existants</u>.</p> <p><u>Rédiger des brochures d'information sur les nouvelles espèces à surveiller</u> et à gérer sera aussi intéressante pour sensibiliser les habitants.</p> <p>Action menée dans le cadre de <u>Ramsar</u></p>	<p><b>Lien(s) recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mener des actions de sensibilisation à l'encontre des plantes invasives ;</li> <li>• Mener des programmes d'éradication des espèces invasives ;</li> </ul> <p><b>Lien plan de gestion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 5.5 Lutter contre les espèces invasives</li> <li>• 6.3 Préserver les paysages</li> </ul>
<p><b>Rôle du PNHSFA</b></p> <p>Informier et diffuser avec une documentation accessible.</p> <p>Organisation de formations de base</p>	<p><b>Porteur de l'action</b> PNHSFA</p> <p><b>Partenaires</b> DNF, communes, Gestionnaires cours d'eau, SPW Infrastructures, PCDN</p>
<p><b>Priorité</b> 3</p> <p><b>Durée</b> En continu Actions ponctuelles</p> <p><b>Echelle</b> Locale</p> <p><b>Public cible</b> Propriétaires, particuliers</p>	
<p><b>Outils à mobiliser</b></p> <p>Ouvrages existants, dépliants existants</p> <p>Actions en cours ou déjà réalisées dans le cadre de Ramsar.</p>	
<p><b>Sources financement possible</b></p> <p>Mesure 7.6 PWDR</p>	

### 3.LES INFRASTRUCTURES

#### 3.1. INFRASTRUCTURES LIÉES À LA MOBILITÉ

##### 3.1.1. Concevoir un aménagement végétalisé le long des routes dans le respect de la sécurité d'usage

<p><b>Description</b> Présentation de la <u>circulaire ministérielle sur la gestion des espaces paysagers présents le long des infrastructures régionales</u> aux différents acteurs du Parc : communes, Maison du tourisme, agents provinciaux. <u>Informations</u> sur la gestion le long des autoroutes, et routes régionales aux citoyens. Proposer d'aménager les talus des autoroutes en <u>zones fleuries</u>. Echange d'<u>expériences positives</u> entre acteurs. Afin de renforcer la multi-modalité, des <u>aires de covoiturage officielles</u> doivent être aménagées à proximité des ZAE et des entrées-sorties d'autoroutes.</p>	<p><b>Lien(s) recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Favoriser le fauchage tardif des abords tout en veillant à la sécurité des usagers ;</li><li>• Mettre en place une gestion différenciée des abords ;</li><li>• Traiter les "points noirs" visibles ponctuellement ;</li><li>• Proposer des aménagements au sein traversées de villages adaptés au contexte du lieu ;</li><li>• Veiller à la bonne lisibilité des paysages le long des parcours ;</li></ul> <p><b>Lien plan de gestion</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Rendre les routes et autoroutes plus favorables à la nature</li><li>• 6.3 Préserver les paysages</li></ul>
<p><b>Rôle du PNHSFA</b> Mettre en place des réunions d'information à destination des administrations et des citoyens.</p>	<p><b>Porteur de l'action</b> PNHSFA, SPW Infrastructure</p> <p><b>Partenaires</b> Communes, DNF, CCATM, CLDR, Conseillers en mobilité...</p>
<p><b>Priorité</b> 2</p> <p><b>Durée</b> Ponctuelle – 2 ans</p> <p><b>Echelle</b> Parc</p> <p><b>Public cible</b> Élus, agents administratifs, conseillers en mobilité</p>	
<p><b>Outils à mobiliser</b> Circulaire wallonne, exemples d'aménagements réalisés</p>	
<p><b>Sources financement possible</b> A identifier suivant opportunité se présentant.</p>	

### 3.1.2. Intégrer les différents modes de déplacement sur la voirie et favoriser la biodiversité sur les bords de route

### 3.1.3. Végétaliser les espaces publics et les rendre plus conviviaux et accueillants pour tous les usagers

<p><b>Description</b></p> <p>Concevoir des espaces publics davantage <u>végétalisés</u>.</p> <p>Arborer les places ou les espaces asphaltés des coeurs de villes et de villages.</p> <p>Favoriser l'implantation de <u>prairies fleuries</u>, avec des espèces indigènes et mellifères.</p> <p>Entretenir les communs par la <u>participation citoyenne</u> (comité de quartier, de village) en proposant des petits jardins partagés dans les parterres et bacs à fleurs.</p> <p>Dès les prémices du projet d'urbanisation ou rénovation, mettre en place une <u>concertation avec la population et les différents acteurs</u> de la commune pour concevoir des espaces publics partagés entre les utilisateurs, fonctionnels, agréables.</p> <p>Organisation d'un cycle de <u>formation</u> sur cette thématique.</p> <p>Une attention particulière sera de mise pour les <u>usoirs, sur Fauvillers et Habay</u>, si cet espace est public, son utilisation est privée. Il s'agira de conserver une harmonie dans la gestion de ces lieux particuliers qui font la particularité des villages lorrains et sur Fauvillers (Charte des usoirs – CLDR).</p>	<p><b>Lien(s) avec les recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser le développement des espaces verts en milieu villageois ou urbain ;</li> <li>• Valoriser les espèces végétales indigènes dans les divers aménagements ;</li> <li>• Préserver les haies et espaces verts existants pour leur fonction écologique et leur fonction paysagère au sein de la rue ;</li> </ul> <p><b>Lien plan de gestion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 5.4.2 Rendre les routes et autoroutes plus favorables à la nature</li> </ul>
<p><b>Rôle du PNHSFA</b></p> <p>Inciter la participation citoyenne autour de la conception d'espaces publics végétalisés ou de la création de petits jardins partagés ou des projets « Incroyables comestibles ».</p> <p>Soutenir la conception de projet</p>	<p><b>Porteur de l'action</b> PNHSFA</p> <p><b>Partenaires</b> FPNW, MURLA, communes, SPW, Adalia, CLDR</p>
<p><b>Priorité</b> 1</p> <p><b>Durée</b> 2 ans</p> <p><b>Echelle</b> Parc en ciblant quelques espaces publics représentatifs.</p>	<p><b>Public cible</b> Auteurs de projets, élus, habitants</p>
<p><b>Outils à mobiliser</b></p> <p>Nombreux ouvrages de la CPDT, de la FRW</p> <p>Appel à projets de la Wallonie, comités citoyens.</p>	
<p><b>Sources de financement possibles</b></p> <p>Appel à projet C. Tellier « vers une végétalisation de notre territoire ».</p> <p>Plan d'investissement communal (PIC).</p> <p>Rénovation urbaine.</p> <p>Opération de développement rural : espaces publics.</p>	

### 3.1.4. Offrir un réseau de chemins agricoles et forestiers verts pour leurs usagers professionnels et pour une mobilité douce

<p><b>Description</b></p> <p>Les <u>chemins agricoles</u> servent de <u>liaison</u> entre villages, autrefois utilisés par les habitants pour se rendre d'un endroit à l'autre. Retrouver cette fonction de liaison pour les <u>déplacements doux</u> est essentielle tant pour les habitants que pour les touristes. Le <u>réseau de points noeuds</u> en cours de mise en oeuvre sera conforté et proposera une hiérarchisation des chemins. Cette nouvelle cartographie des liaisons entre village, en lien avec le <u>décret voiries</u>, pourrait contribuer à l'actualisation de <u>l'Atlas vicinal de 1841</u>. Pour éviter d'en faire des voiries « autoroutières » et conserver leur identité dans le paysage, sera valorisée une gestion favorisant un <u>revêtement perméable</u> quand c'est possible ainsi que la <u>biodiversité et la sauvegarde des bas-côtés par un fauchage tardif</u>, une gestion différentiée et la conservation ou la <u>replantation de haies</u>. La gestion des <u>chemins forestiers</u> interpelle régulièrement ses usagers : recharge de gros cailloux qui n'ont aucun lien avec le sous-sol et les cailloux présents dans le sol et peu praticables par les usagers en mode doux (cheval, vélo, piétons).</p> <p><u>Rédaction</u> de lignes de bonne conduite de la <u>gestion des chemins forestiers</u> à l'intention :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des exploitants forestiers pour l'entretien des chemins après travaux nécessitant le remblayage ;</li> <li>• Des utilisateurs touristiques (balisages et respect des accotements et lisières).</li> </ul> <p>Améliorer la <u>communication de leur utilisation</u> vers l'ensemble des utilisateurs de la forêt.</p> <p>Lorsque qu'il y a des coupes le long de ceux-ci, leur <u>lisière</u> sera reconstituée de feuillus.</p>	<p><b>Lien(s) recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Garantir leur existence, leur viabilité et le maillage de ces chemins et favoriser leur utilisation en mode doux ;</li> <li>• Eviter un bétonnage/asphaltage excessif et favoriser les revêtements perméables en cohérence avec la géologie ;</li> <li>• Favoriser le fauchage tardif des abords ;</li> <li>• Mettre en place une gestion différenciée des abords ;</li> <li>• Porter une attention particulière aux chemins creux ;</li> <li>• Prévoir des espaces de croisement pour les charrois ;</li> <li>• Veiller au respect et à l'entretien des chemins et aires lors de travaux de débardage et favoriser des techniques moins invasives.</li> </ul> <p><b>Lien plan de gestion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 7.6 Développer l'offre de randonnées</li> <li>• 7.8.2 Valorisation du massif forestier</li> <li>• 8.3 Activation de politiques sectorielles en matière de préservation du patrimoine environnemental et naturel</li> </ul>
<p><b>Rôle du PNHSFA</b></p> <p>Uniformiser les panneaux d'information, valoriser les balades balisées, inventorier la biodiversité.</p> <p>Susciter la réflexion en collaboration avec les partenaires</p>	<p><b>Porteur de Partenaires</b></p> <p>PNHSFA Communes, Maisons du tourisme, CLDR, CCATM, SPW, Adalia, PCDN, Natagriwal, NTF, DNF, service tourisme de la province</p>
<p><b>Priorité</b> 2</p> <p><b>Durée</b> En continu</p> <p><b>Echelle</b> Parc et communale</p> <p><b>Public cible</b> Habitants, touristes, agriculteurs, forestiers</p> <p><b>Outils à mobiliser</b></p> <p>Balades cyclo-pédestres existantes, le réseau Points-nœuds lancé par le service tourisme de la province en 2017.</p> <p>Carte des chemins vicinaux de 1841.</p> <p>La brochure « Partageons la forêt » (<a href="https://61453aac-6ed1-4e33-a6f6-37c5b3ea227c.filesusr.com/ugd/a35561_e96570775f7346198c3174afb3d77cef.pdf">https://61453aac-6ed1-4e33-a6f6-37c5b3ea227c.filesusr.com/ugd/a35561_e96570775f7346198c3174afb3d77cef.pdf</a>) et les pistes de développement du projet.</p> <p><b>Sources financement possible</b></p> <p>Financements Wallons, européens pour la plantation de haies. PIC</p> <p>Mesures MAEC pour fauchage tardif.</p> <p>SPW voiries agricoles 60 à 80% pour la rénovation : taux en fonction des plantations</p>	
<p><b>Charte paysagère du Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier</b></p> <p>Fiches action</p>	<p>40</p>

### 3.1.5. Valoriser les éléments du paysage le long de RAVeL, Voie de découvertes touristiques

<p><b>Description</b></p> <p><u>Agrémenter</u> les RAVeL et autres pistes cyclables de <u>points paysages</u> expliquant les différents paysages qui peuvent être découverts en les empruntant.</p> <p><u>Valoriser les patrimoines</u> rencontrés.</p> <p>Expliquer la <u>faune et flore</u> de certains lieux spécifiques tels les milieux humides, pelouses, forêt,...</p>				<p><b>Lien(s) recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place une gestion différenciée des abords ;</li> <li>• Valoriser des vues, des zones traversées ou des éléments situés le long du RAVeL ;</li> <li>• Prévoir une signalétique adaptée ;</li> <li>• Prévoir un mobilier de qualité adapté aux utilisateurs et intégré dans le cadre environnant.</li> </ul> <p><b>Lien plan de gestion</b></p> <p>5.4.2 Rendre les routes et autoroutes plus favorables à la nature 7.6 Développer l'offre de randonnées</p>
<p><b>Rôle du PNHSFA</b></p> <p>Concevoir et installer des panneaux didactiques.</p>				<p><b>Porteur de l'action</b></p> <p>PNHSFA, Maisons du tourisme</p> <p><b>Partenaires</b></p> <p>SPW Infrastructure, communes, CLDR, PCDN</p>
<b>Priorité</b> 2	<b>Durée</b> 3 ans	<b>Echelle</b> Parc	<b>Public cible</b> Communes, utilisateurs	
<p><b>Outils à mobiliser</b></p> <p>Relevés ADESA, Charte paysagère</p>				
<p><b>Sources financement possible</b></p> <p>Tourisme, actions paysages DR : mobilité douce</p>				

## 3.2. AUTRES INFRASTRUCTURES

### 3.2.1. Uniformiser et intégrer les publicités et dispositifs de publicité

<p><b>Description</b></p> <p>Relever les situations problématiques des différents dispositifs publicitaires.</p> <p>Inventorier les différents types d'enseignes et leur importance en termes d'informations.</p> <p>Inventorier les différents règlements et outils gérant cette thématique dans les communes.</p> <p>Rédiger une charte ou ligne de conduite spécifique par thématique en prenant en compte les outils existants dans les communes et des politiques en la matière, menées par ces dernières : commercial, tourisme, produits locaux, événements, ... en vue d'uniformiser les dispositifs et de diminuer leur nombre.</p>	<p><b>Lien(s) recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer le respect effectif des dispositifs législatifs et réglementaires en vigueur ;</li> <li>Au sein des zones d'activités économiques et commerciales, privilégier le regroupement et l'homogénéisation des enseignes ;</li> <li>Adopter une charte visant à organiser et harmoniser la signalétique (signalétiques directionnelles, informatives et touristiques, dispositifs de publicités...) le long des voiries, et particulièrement à proximité des zones d'activité économique.</li> </ul> <p><b>Lien plan de gestion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>8.3 Activation des politiques sectorielles : mise en cohérence des politiques communales en matière d'aménagement du territoire</li> </ul>
<p><b>Rôle du PNHSFA</b></p> <p>Inventorier, relever l'existant.</p> <p>Animer le groupe de réflexion et la rédaction de la ligne de conduite.</p>	<p><b>Porteur de l'action</b> PNHSFA</p> <p><b>Partenaires</b> Communes, SPW, Idelux, CCILB, ATLB, ADL, ...</p>
<p><b>Priorité</b> 2</p> <p><b>Durée</b> 3 ans</p> <p><b>Echelle</b> Parc – zones sensibles</p> <p><b>Public cible</b> Communes, acteurs locaux</p>	
<p><b>Outils à mobiliser</b></p> <p>Travail d'un étudiant ? Inventaires communaux</p> <p>Outils communaux</p> <p><b>Sources financement possible</b></p> <p>A identifier suivant opportunité se présentant.</p>	

### 3.2.2. Encadrer l'installation des pylônes et antennes émettrices et susciter la réflexion sur l'avenir des télécommunications

<p><b>Description</b></p> <p>Si les <u>pylônes et antennes émettrices font désormais partie des paysages</u>, encadrer leur installation est toujours nécessaire par <u>l'analyse des permis</u> soumis à avis du Parc.</p> <p><u>Encadrer l'installation de nouveaux pylônes</u> dans le cadre d'une couverture 4G optimale du territoire.</p> <p>L'avenir est à la 5G pour les opérateurs de télécommunication, cette technologie suscite de nombreuses interrogations, le Parc pourrait proposer un <u>cycle de réflexion</u> sur les enjeux, les avantages et inconvénients sur les paysages.</p>	<p><b>Lien(s) recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser une analyse paysagère pour toute nouvelle installation ;</li> <li>• Favoriser le regroupement des antennes-relais sur un même support ;</li> <li>• En cas d'implantation de nouveaux pylônes ; <ul style="list-style-type: none"> <li>○ En continuité de lignes verticales existantes ;</li> <li>○ Eviter les paysages trop ouverts ;</li> <li>○ Réduire la perception visuelle des éléments techniques implantés au pied du pylône ;</li> </ul> </li> </ul>	
<p><b>Rôle du PNHSFA</b></p> <p>Rédaction de la grille des critères d'analyse des PU concernant les antennes émettrices</p> <p>Conception et animation du cycle de réflexion sur le futur des télécommunications.</p>	<p><b>Lien plan de gestion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 6.3 Préserver les paysages</li> </ul>	
<p><b>Priorité</b> 3</p> <p><b>Durée</b> En continu et 1 an pour la réflexion</p> <p><b>Echelle</b> Parc</p> <p><b>Public cible</b> Communes et opérateurs</p>	<p><b>Porteur de l'action</b> PNHSFA</p>	<p><b>Partenaires</b> Communes, SPW, acteurs locaux, télécommunications</p>
<p><b>Outils à mobiliser</b></p> <p>Bon exemples, charte paysagère, permis existants</p> <p>Bastogne en transition, Nature Attitude</p>		
<p><b>Sources financement possible</b></p> <p>Financement A.T. PNHSFA</p>		

### 3.2.3. Limiter les pylônes et lignes électriques haute tension aériennes

<p><b>Description</b></p> <p>Lorsqu'une <u>nouvelle ligne</u> doit être créée pour des nouveaux accordements, <u>enfuir les câbles</u>.</p> <p>Pour les lignes existantes, <u>gérer les couloirs de ligne</u> en veillant à favoriser une biodiversité et une gestion naturelle.</p> <p>Ouvrir la <u>réflexion sur l'entretien et le maintien des pylônes</u> lié à un enfouissement global des lignes haute tension existantes.</p> <p>Dans le cadre de rénovation de voiries et <u>d'aménagement de cœur de villages</u> (DR), prévoir <u>l'enfouissement des câbles électriques</u> basse et moyenne tensions automatiquement.</p>	<p><b>Lien(s) recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Privilégier dès que possible l'enfouissement des câbles ;</li> <li>• Veiller à intégrer les infrastructures annexes dans leur environnement immédiat ;</li> <li>• Limiter la démultiplication des lignes électriques ; le cas échéant, favoriser le regroupement des câbles sur une même ligne ;</li> <li>• Gérer dans le respect de la biodiversité les zones traversées par les lignes hautes tensions</li> </ul> <p><b>Lien plan de gestion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 6.3 Préserver les paysages</li> </ul>
<p><b>Rôle du PNHSFA</b></p> <p>Avis dans les PU</p>	<p><b>Porteur de l'action</b> ELIA</p> <p><b>Partenaires</b> PNHSFA, communes, SPW</p>
<p><b>Priorité 2</b></p>	<p><b>Durée</b> En continu</p> <p><b>Echelle</b> Parc</p> <p><b>Public cible</b> Promoteurs /Elia</p>
<p><b>Outils à mobiliser</b></p> <p>Expériences réalisées ailleurs, études universitaires.</p> <p>Expérience acquise dans le projet LIFE-ELIA.</p> <p><b>Sources financement possible</b></p> <p>Promoteurs énergie.</p>	

### 3.2.4. Donner un cadre spécifique au développement éolien sur le territoire du Parc

<p><b>Description</b></p> <p><i>Petit éolien – chez les particuliers</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Rédaction d'un <u>guide ou vade-mecum</u> pour les communes leur permettant d'analyser ces <u>projets particuliers</u> car il y a peu d'études d'impact sur la biodiversité dans ces demandes et structurent moins le paysage</li> </ul> <p><i>Grand éolien</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><u>Diffuser</u> la position de la FPNW et la ligne de conduite du PNHSFA sur l'éolien.</li> <li>Réaliser, en concertation avec les communes et les PN voisins, une cartographie reprenant la <u>localisation positive</u> pour de futurs projets éoliens afin d'avoir un document de base de discussion avec les promoteurs éoliens.</li> <li>Préconiser une <u>concertation</u> avec les autorités communales bien en amont des projets d'implantation.</li> <li>Privilégier un retour sur investissement pour l'ensemble de la population : terrains publics et projet participatif.</li> <li>Obtenir que la <u>charte paysagère</u> soit un document à prendre en compte et motiver toute demande en fonction de celle-ci.</li> <li>Préconiser la <u>réalisation d'une étude sur la faune plus poussée</u> ainsi que sur la <u>santé</u> de la population.</li> <li>Susciter les auteurs de l'étude d'incidence à faire preuve d'une <u>approche plus pédagogique</u> et <u>participative</u> dans la présentation des projets pour une <u>meilleure compréhension</u> de la part des riverains.</li> </ul>	<p><b>Lien(s) recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Planifier le développement éolien ;</li> <li>Regrouper les installations ;</li> <li>Respecter les lignes de force naturelles et artificielles ;</li> <li>Respecter les proportions et le rythme ;</li> <li>Eviter la co-visibilité et les situations de saturation ;</li> <li>Limiter l'impact paysager des infrastructures annexes ;</li> </ul> <p><b>Lien plan de gestion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>6.2.2 Objectifs opérationnels : contribuer à la mise en place d'un schéma éolien transcommunal</li> <li>6.3 Conserver les paysages</li> </ul>
<p><b>Rôle du PNHSFA</b></p> <p>Participation à la réflexion globale menée par la fédération des Parcs naturels de Wallonie et la mettre en pratique sur le terrain.</p>	<p><b>Porteur de l'action</b> PNHSFA et autres PN</p> <p><b>Partenaires</b> Province (DD), communes, SPW, Lucéole</p>
<p><b>Priorité</b> 1</p> <p><b>Durée</b> 2-3 ans</p> <p><b>Echelle</b> Province</p> <p><b>Public cible</b> Promoteurs éoliens</p>	
<p><b>Outils à mobiliser</b></p> <p>GAPPER, cadre éolien, plan air-climat, prise de position FPNW, ligne de conduite PNHSFA, démarche coopérative Lucéole</p> <p><b>Sources financement possible</b></p> <p>A identifier suivant opportunité</p>	

### 3.2.5. Diversifier les sources d'énergie solaire, en veillant à leur intégration dans les paysages bâts ou non bâts

<p><b>Description</b></p> <p>Inventorier les toitures de bâtiments commerciaux et industriels qui permettraient d'accueillir des panneaux solaires.</p> <p>Les projets de champs photovoltaïques (au sol ou sur bâtiment), doivent privilégier une participation de la population ou un projet public/privé pour garantir des retombées aux citoyens.</p> <p>Les « champs solaires » devront y permettre du pâturage et y laisser s'y développer la biodiversité.</p> <p>Suivre les recommandations dans l'analyse des demandes de permis d'installation de champs solaires en rédigeant une ligne de conduite.</p> <p>Dans la mesure du possible, d'autres alternatives de source d'énergie solaire, aux « champs photovoltaïques » seront privilégiées.</p>	<p><b>Lien(s) recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Sur les toitures, favoriser une certaine homogénéité en groupant les panneaux solaires pour former un ensemble rectangulaire et veiller à respecter les recommandations de la CRMSF sur les bâtiments classés ;</li> <li>Au sol, privilégier les installations basses tout en permettant une exploitation herbagère des parcelles d'implantation et privilégier un emplacement où l'installation est appuyée sur un arrière-plan construit ;</li> <li>Eviter d'installer des champs solaires dans les lignes de force des paysages ;</li> <li>Prévoir des aménagements paysagers compensatoires comme la plantation d'arbustes d'essences locales ;</li> <li>Garantir la non-visibilité de l'installation depuis le domaine public et accompagner l'installation de dispositifs d'intégration paysagère ;</li> <li>Eviter les traceurs</li> </ul>
<p><b>Rôle du PNHSFA</b></p> <p>Avis remis dans les demandes de permis</p> <p>Ligne de conduite</p>	<p><b>Lien plan de gestion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>6.2.2 Etablir un plan de développement des sources d'énergies renouvelables disponibles.</li> <li>6.3 conserver les paysages</li> </ul>
<p><b>Priorité</b> 3</p> <p><b>Durée</b> 5 ans</p> <p><b>Echelle</b> Parc</p> <p><b>Public cible</b> Communes, commerces, entreprises, ORES</p>	<p><b>Porteur de l'action</b> PNHSFA / Communes</p> <p><b>Partenaires</b> PNHSFA, communes, entrepreneurs</p>
<p><b>Outils à mobiliser</b></p> <p>Avis déjà remis.</p> <p><b>Sources financement possible</b></p> <p>A identifier suivant opportunité se présentant.</p>	

### 3.2.6. Renforcer le paysage nocturne afin de préserver la faune nocturne et l'observation du ciel

<p><b>Description</b></p> <p>En collaboration avec ASCEN et l'Observatoire Centre Ardenne (OCA), rédiger un <u>plan éclairage</u> sur les communes du parc assurant une <u>sécurité</u> pour les usagers tout en améliorant les <u>conditions de vie</u> pour la faune nocturne et en sauvegardant les possibilités <u>d'observation</u> du ciel.</p> <p><u>Couper l'éclairage</u> entre minuit et 5heures en <u>expliquant les enjeux</u> et en étant attentif au sentiment de sécurité des habitants.</p> <p>Mener des <u>projets pilotes</u> d'éclairage intelligents.</p> <p>Organiser un <u>cycle de formation</u> sur cette thématique pour les auteurs de projets.</p>				<p><b>Lien(s) recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir correctement les besoins ;</li> <li>• Limiter l'éclairage aux endroits où il est nécessaire ;</li> <li>• Prévoir un éclairage efficace au design affiné et discret ;</li> <li>• Proposer l'établissement d'un plan « éclairage » en vue d'assurer la cohérence des dispositifs ;</li> </ul> <p><b>Lien plan de gestion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 8.2. Nouvelles pratiques et méthodes innovantes : des autres initiatives wallonne en matière de nature ou d'environnement</li> </ul>
<p><b>Rôle du PNHSFA</b></p> <p>Participation au comité de pilotage d'ASCEN</p>		<p><b>Porteur de l'action</b> PNHSFA, FPNW, Communes</p>		<p><b>Partenaires</b> ASCEN, OCA, PCDN, Province</p>
<b>Priorité</b> 1	<b>Durée</b> 5 ans	<b>Echelle</b> Parc	<b>Public cible</b> Communes, commerces, entrepreneurs, ORES	
<p><b>Outils à mobiliser</b></p> <p>Travail réalisé par ASCEN, charte provinciale et comité de pilotage.</p> <p>Guide GDL sur l'éclairage public</p>				©M. Henkinet
<p><b>Sources financement possible</b></p> <p>A identifier suivant opportunité se présentant.</p>				

### 3.2.7. Préserver la quiétude des paysages

<p><b>Description</b>  Mener une <u>étude sur l'ensemble des bruits qui perturbent la quiétude</u> des paysages sonores du Parc.  Prendre en considération les <u>conséquences au niveau des bruits perçus</u> par les habitants suite à l'abattage de bosquets, de haies.  Faire preuve d'une <u>bonne communication</u> concernant les projets de modification d'écran contre le bruit (explication des enjeux et du suivi).  Sensibiliser aux <u>différents perceptions</u> des paysages : vue, odorat, ouïe.</p>	<p><b>Lien(s) recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Conserver la quiétude des paysages sonores</li> <li>Limiter l'impact des abattages de bosquets, haies sur les bruits perçus par les habitants</li> </ul> <p><b>Lien plan de gestion</b>  8.2. Nouvelles pratiques et méthodes innovantes : des autres initiatives wallonnes en matière de nature ou d'environnement</p>		
<p><b>Rôle du PNHSFA</b>  Sensibiliser à cette approche</p>	<p><b>Porteur de l'action</b>  PNHSFA</p> <p><b>Partenaires</b>  Communes, PCDN</p>		
<b>Priorité</b> 3	<b>Durée</b> 5 ans	<b>Echelle</b> Parc	<b>Public cible</b> Habitants, entrepreneurs bois et jardins
<p><b>Outils à mobiliser</b>  Publications sur le sujet.</p>			
<p><b>Sources financement possible</b>  A identifier suivant opportunité se présentant.</p>			

## 4. LA PÉDAGOGIE

### 4.1. DONNER DES INFORMATIONS COMPRÉHENSIBLES PAR TOUS SUR LA CHARTE ET LES PAYSAGES

<p><b>Description</b></p> <p>La <u>mise en œuvre</u> de la Charte paysagère, sa compréhension et son intégration passeront par un <u>volet information et sensibilisation aux paysages</u> rencontrés, leurs composantes, leurs évolutions et les enjeux.</p> <p><u>Différentes méthodes</u> seront proposées pour diffuser l'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La rédaction d'une brochure présentant la Charte de manière synthétique avec la collaboration de la Fédération des Parcs naturels de Wallonie ;</li> <li>• La rédaction de brochures sur différentes thématiques ;</li> </ul> <p>La conception de panneaux explicatifs des paysages.</p>	<p><b>Lien(s) avec les recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer et sensibiliser les habitants, les touristes, élus, et tous les acteurs du paysage sur le rôle qu'ils jouent vis-à-vis du paysage, de sa qualité, de sa diversité et de sa lisibilité ;</li> <li>• Mettre en place un volet pédagogique destiné tant aux écoles, mouvements de jeunesse, qu'aux habitants, touristes ;</li> <li>• Mettre en place des projets pilotes qui serviront de démonstration, d'illustration d'application des recommandations paysagères reprises dans la charte paysagère du Parc ;</li> <li>• Mettre en place des circuits balisés et valoriser les points de vue permettant la découverte et la compréhension des paysages du Parc.</li> </ul> <p><b>Lien plan de gestion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 6.3 Préserver les paysages</li> </ul>
<p><b>Rôle du PNHSFA</b></p> <p>Rédaction des outils</p>	<p><b>Porteur de l'action</b> PNHSFA</p> <p><b>Partenaires</b> communes et les différents acteurs</p>
<p><b>Priorité 1</b></p> <p><b>Durée</b> En continu</p> <p><b>Echelle</b> Parc</p> <p><b>Public cible</b> Habitants (tous âges), élus, touristes, écoles</p> <p><b>Outils à mobiliser</b> Charte paysagère, projets déjà réalisés</p> <p><b>Sources de financement possibles</b> Financement AT du PNHSFA Projet européen ou subvention spécifique à identifier suivant opportunité se présentant. Communes ou acteurs du territoire</p>	 <p>Nuancier pour les façades rurales de l'Ardenne centrale Conseils d'utilisation dans le Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier</p>

#### 4.1.1. Expliquer les paysages par une mise en valeur de ceux-ci

<p><b>Description</b></p> <p>Sur le terrain, proposer divers <u>circuits balisés</u> expliquant les paysages rencontrés et leurs composantes.</p> <p>Mettre en place différents <u>observatoires du paysage</u> avec des <u>panneaux didactiques</u>.</p>	<p><b>Lien(s) avec les recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer et sensibiliser les habitants, les touristes, élus, et tous les acteurs du paysage sur le rôle qu'ils jouent vis-à-vis du paysage, de sa qualité, de sa diversité et de sa lisibilité ;</li> <li>• Mettre en place un volet pédagogique destiné tant aux écoles, mouvements de jeunesse, qu'aux habitants, touristes ;</li> <li>• Mettre en place des projets pilotes qui serviront de démonstration, d'illustration d'application des recommandations paysagères reprises dans la charte paysagère du Parc ;</li> <li>• Mettre en place des circuits balisés et valoriser les points de vue permettant la découverte et la compréhension des paysages du Parc.</li> </ul>
	<p><b>Lien plan de gestion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 6.3 Préserver les paysages</li> </ul>
<p><b>Rôle du PNHSFA</b></p> <p>Conception des circuits et diffusion de l'information</p> <p>Conception des observatoires et rédaction du contenu des panneaux explicatifs</p>	<p><b>Porteur de l'action</b> PNHSFA</p> <p><b>Partenaires</b> Communes, Maisons du tourisme, Office de tourisme, CLDR</p>
<p><b>Priorité 1</b></p> <p><b>Durée</b> En continu</p> <p><b>Echelle</b> Parc</p> <p><b>Public cible</b> Habitants (tous âges), touristes</p>	
<p><b>Outils à mobiliser</b></p> <p>Table d'orientation, circuits balisés, brochures touristiques, ...</p>	
<p><b>Sources de financement possibles</b></p> <p>Financement AT du PNHSFA</p> <p>Projet européen ou subvention spécifique à identifier suivant opportunité se présentant.</p> <p>Communes ou acteurs du territoire</p>	

## 4.1.2. Comprendre les paysages et leurs composantes, former à la gestion des paysages

<p><b>Description</b></p> <p>Différentes activités vont permettre de vulgariser, <u>d'expliquer la Charte paysagère</u> : lecture de paysages, promenades guidées, formations à la photographie ou au croquis de paysage, cycle de conférences...</p> <p>Gérer les paysages, c'est aussi <u>former à différentes techniques</u> qui vont permettre de rencontrer les recommandations et les actions proposées dans la Charte, de manière non exhaustive, des formations théoriques et pratiques à la restauration du bâti (habitat traditionnel, patrimoine, ...), formation à la permaculture, à l'entretien de haies, ...</p> <p>Des <u>chantiers participatifs</u> peuvent également servir à appréhender la gestion des composantes paysagères : projets citoyens d'aménagement d'espaces publics, chantier murs en pierre sèche, restauration de patrimoine, restauration et entretien de vergers, ...</p> <p>Faisant suite à la mise en œuvre de la Charte paysagère, une mise à jour de <u>l'Atlas des Paysages de l'Ardenne centrale</u> sera proposée.</p>	<p><b>Lien(s) avec les recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer et sensibiliser les habitants, les touristes, élus, et tous les acteurs du paysage sur le rôle qu'ils jouent vis-à-vis du paysage, de sa qualité, de sa diversité et de sa lisibilité ;</li> <li>• Mettre en place un volet pédagogique destiné tant aux écoles, mouvements de jeunesse, qu'aux habitants, touristes ;</li> <li>• Mettre en place des projets pilotes qui serviront de démonstration, d'illustration d'application des recommandations paysagères reprises dans la charte paysagère du Parc ;</li> <li>• Mettre en place des circuits balisés et valoriser les points de vue permettant la découverte et la compréhension des paysages du Parc.</li> </ul> <p><b>Lien plan de gestion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 6.3 Préserver les paysages</li> </ul>
<p><b>Rôle du PNHSFA</b></p> <p>Mettre en place les conférences, formations, chantiers participatifs</p>	<p><b>Porteur de l'action</b> PNHSFA</p> <p><b>Partenaires</b> Communes, CLDR, acteurs du territoire en fonction de la thématique visée</p>
<p><b>Priorité 1</b></p> <p><b>Durée</b> En continu</p> <p><b>Echelle</b> Parc</p> <p><b>Public cible</b> Habitants (tous âges), touristes</p>	
<p><b>Outils à mobiliser</b></p> <p>Projets en cours, expériences accumulées au Parc et chez les partenaires.</p> <p>Atlas des paysages de l'Ardenne centrale</p> <p><b>Sources de financement possibles</b></p> <p>Financement AT du PNHSFA</p> <p>Projet européen ou subvention spécifique à identifier suivant opportunité se présentant.</p> <p>Communes ou acteurs du territoire.</p>	

## ANNEXE 1 LES ACTIONS PAR PRIORITÉ DE MISE EN ŒUVRE

	Priorité haute (1)	Priorité Moyenne (2)	Priorité faible (« )
Paysage bâti	<ul style="list-style-type: none"> <li>Susciter et accompagner les démarches de rédaction d'outils de développement territorial en y intégrant la gestion des paysages bâties</li> <li>Renforcer les coeurs de village par une mixité de fonctions en veillant à la compatibilité avec leur caractère résidentiel</li> <li>Faciliter l'intégration paysagère des nouveaux lotissements et limiter les extensions linéaires</li> <li>Conserver le caractère identitaire des villes dans leur développement</li> <li>Rendre les Parcs d'Activités Economiques plus verts et bleus dans leur conception et gestion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Marquer visuellement les entrées de villages</li> <li>Requalifier les entrées de ville par une meilleure intégration paysagère</li> <li>Restaurer le bâti ancien en respectant ses caractéristiques et le mettre en valeur</li> <li>Accompagner l'intégration paysagère des constructions contemporaines</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Connaître, gérer et valoriser le patrimoine</li> <li>Veiller à l'intégration paysagère et environnementale des habitats légers</li> <li>Concevoir de nouveaux bâtiments agricoles intégrés au sein de l'espace agricole</li> <li>Intégrer les nouveaux bâtiments commerciaux en tenant compte du contexte urbain ou villageois</li> <li>Améliorer la qualité paysagère des zones d'accueil touristique</li> </ul>
Paysage non bâti	<ul style="list-style-type: none"> <li>Encourager et aider les agriculteurs et propriétaires à planter et à entretenir des haies d'essences indigènes et variées</li> <li>Valoriser les cours d'eau et les gérer durablement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diversifier les modes de cultures céréalières, fourragères et diversifier les techniques agricoles</li> <li>Restaurer et développer un réseau de vergers hautes tiges</li> <li>Développer des cultures de sapins de Noël plus respectueuses de l'environnement</li> <li>Encourager une gestion forestière durable en concertation avec les différents acteurs</li> <li>Valoriser les taillis de chênes en tant que témoins de l'histoire industrielle de la localité (moulin à tan, tannerie).</li> <li>Mettre en valeur le rôle des bosquets dans le paysage.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préserver prés de fauche, pâturages et éléments de liaison écologique tout en préservant l'accès aux terres pour des jeunes 3</li> <li>Mise en valeur et pérennisation des arbres repères et remarquables</li> <li>Diversifier la composition en essences des forêts résineuses complémentairement à la forêt de feuillus</li> <li>Limiter la superficie de peuplements résineux et diversifier leur composition</li> <li>Promouvoir des modes de gestion écologiques des mares</li> <li>Valoriser les étangs en tant qu'élément paysager</li> <li>Entretenir les fonds de vallée humide afin de préserver la qualité biologique et paysagère de ces milieux.</li> <li>Valoriser ces milieux particuliers où affleure le socle géologique</li> <li>Valoriser les carrières et ardoisières d'hier et d'aujourd'hui comme lieux de biodiversité et de patrimoine</li> <li>Lutter contre les espèces invasives</li> </ul>
Infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> <li>Végétaliser les espaces publics et les rendre plus conviviaux et accueillants pour tous les usagers</li> <li>Donner un cadre spécifique au développement éolien sur le territoire du Parc</li> <li>Renforcer le paysage nocturne afin de préserver la faune nocturne et l'observation du ciel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concevoir un aménagement végétalisé le long des routes dans le respect de la sécurité d'usage</li> <li>Intégrer les différents modes de déplacement sur la voirie et favoriser la biodiversité sur les bords de route</li> <li>Offrir un réseau de chemins agricoles et forestiers verts pour leurs usagers professionnels et pour une mobilité douce</li> <li>Valoriser les éléments du paysage le long de RAVeL, Voie de découvertes touristiques</li> <li>Uniformiser et intégrer les publicités et dispositifs de publicité</li> <li>Limiter les pylônes et lignes électriques haute tension aériennes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Encadrer l'installation des pylônes et antennes émettrices et susciter la réflexion sur l'avenir des télécommunications</li> <li>Diversifier les sources d'énergie solaire, en veillant à leur intégration dans les paysages bâties ou non bâties</li> <li>Préserver la quiétude des paysages</li> </ul>
Pédagogie	<ul style="list-style-type: none"> <li>Donner des informations compréhensibles par tous sur la Charte et les paysages</li> <li>Expliquer les paysages par une mise en valeur de ceux-ci</li> <li>Comprendre les paysages et leurs composantes, former à la gestion des paysages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li></li> </ul>

# ANNEXE 2 : LISTE, NON EXHAUSTIVE, DE DOCUMENTATION ET SITES WEB UTILES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES FICHES-ACTIONS

## A. MILIEU BATI

### A.1. Le village et la ville dans le paysage

- FRW, Territoires en vue. Guide de lecture du territoire rural, 2018
- FRW/SPW, Les brochures RGBSR dont les plus récentes consacrées à Anlier, Rulles et Habay-la-Vieille
- Association RED, Revitalisation harmonieuse des centres de villages & petites villes, projet interrégional, 2018
- MURLA/PNHSFA, Nuancier pour les façades rurales de l'Ardenne centrale. Conseils d'utilisation dans le Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier, 2016
- SPW, Le Vade Mecum permis d'urbanisation, 2011
- SPW, Référentiel quartiers durables, 2014
- MURLA, L'attractivité des coeurs de communes, rapport de synthèse, 2020
- MURLA, fiches « C'est recommandé près de chez vous » - « L'attractivité des coeurs de communes »
- MURLA, fiches « C'est recommandé près de chez vous » - « Pour des logements multiples de qualité »
- Documents régionaux d'aménagement du territoire : SDT, Guide Régional d'Urbanisme (RBBSR, Règlement sur les enseignes, accessibilité)
- Documents communaux d'aménagement du territoire : Schéma de Développement Communal, Schéma d'orientation local, Guide communal d'Urbanisme, balises urbanistiques
- [http://lampsdpw.wallonie.be/dgo4/site\\_amenagement/](http://lampsdpw.wallonie.be/dgo4/site_amenagement/)
- <https://cpdt.wallonie.be/>
- <https://murla.be/>
- <https://territoires.frw.be/>
- <https://www.frw.be/>

### A.2. Architecture et patrimoine

- FRW, Territoires en vue. Guide lecture du territoire rural, 2018
- FRW, Les fermes-blocs. Recommandations pour leur avenir, 2018
- Les cahiers de la Fondation Rurale de Wallonie, N°6 La sauvegarde du patrimoine rural, réédition 2019
- MURLA, Grille de cohérence architecturale, chapitre Architecture de Territoires en vue, 2018
- MURLA, fiche « C'est recommandé près de chez vous » : « Les fermes traditionnelles en Ardenne : Attention travaux ! »
- MURLA, fiches « C'est recommandé près de chez vous » - « Pour des logements multiples de qualité »
- MURLA, fiche « C'est recommandé près de chez vous » sur la thématique de l'habitat léger
- La boîte à outils de la Pierre sèche
- PNHSFA, PNDO, AWAP, PNRL, Artisans Bâtisseurs en pierres sèches, Natur&ëmwelt, Natur & Geopark Mëllerdall, Brochure « Entretenir un mur en Pierre sèche »
- Fiche « Les indispensables de la Pierre sèche »
- <https://territoires.frw.be/patrimoine-outils.html>
- <https://territoires.frw.be/patrimoine-astuces.html>
- <https://territoires.frw.be/patrimoine-sos-patrimoine-rural.html>

- <https://territoires.frw.be/patrimoine-inventaires.html>
- <https://murla.be/>
- <https://www.habitat-participation.be/habitat-leger>
- <https://www.frw.be/>

### **A.3.Les fonctions**

- FRW & MRW, Intégration paysage agriculture - Conseils pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles, 2001
- MURLA, fiches « C'est recommandé près de chez vous » - « Pour des logements multiples de qualité »
- MURLA et Association RED, Les parcs d'activité économique – A la rencontre des nouveaux enjeux territoriaux et économiques, 2009
- Contrat de rivière Ourthe, Conseils pour l'intégration paysagère des terrains de camping touristique et de caravanage, 2006
- <https://pro.visitardenne.com/demarche-ecotouristique-rejoindre-le-club-ardenne-ecotourism/fiches-pratiques-ardenne-ecotourism/>
- <https://www.tendances-tourisme.org/fr/inspiratie/2330/idee-cherche-prestataire-inspirez-vous-grace-aux-fiches-idees>

## **B. L'ESPACE NON BATI**

- <http://environnement.wallonie.be/>

### **B.1. Paysage agricole**

- <https://www.adalia.be/>
- <https://www.natureattitude.be/>
- <https://www.natagliwal.be/>

### **B.2. Les haies et les arbres**

- Reif A., Schmutz T., Plantation et entretien des haies en Europe, Institut pour le développement forestier, 2001
- PNVA & PNVH, Paysage et cheminements, 2013
- <https://territoires.frw.be/patrimoine-arbres-haies-remarquables.html>
- <http://mahaie.be/>
- <https://www.transagroforest.eu/fr/documentation/publication/11:haies-champetres-le-plan-de-gestion-comme-garantie>

### **B.3. Milieu forestier**

- PNHSFA, CCFARM et MT Cap-Sûre Anlier , Brochure « Partageons la forêt », 2020
- [https://61453aac-6ed1-4e33-a6f6-37c5b3ea227c.filesusr.com/ugd/a35561\\_e96570775f7346198c3174afb3d77cef.pdf](https://61453aac-6ed1-4e33-a6f6-37c5b3ea227c.filesusr.com/ugd/a35561_e96570775f7346198c3174afb3d77cef.pdf)

### **B.4. L'eau**

- Ramsar, aménager son plan d'eau pour le rendre accueillant à la faune et à la flore sauvage,

## **B.5. Milieu naturel**

- <http://biodiversite.wallonie.be/fr/accueil.html?IDC=6>

## **B.6. Espèces invasives**

- Les cahiers de la Fondation Rurale de Wallonie, N°12 La nature, la biodiversité, le développement rural y contribue, 2013
- Brochure « Halte à la prolifération des plantes aquatiques invasives »2008
- [www.alterias.be](http://www.alterias.be)

# **C. LES INFRASTRUCTURES**

## **C.1. Infrastructures liées à la mobilité**

- CPDT, Infrastructures vertes pourvoyeuses de services écosystémiques, 2020
- FRW, Territoires en vue. Guide lecture du territoire rural, 2018
- FRW, Espaces publics en milieu rural. Guide unique pour des aménagements spécifiques, 2018
- MURLA, Les usoirs en Lorraine belge, sensibilisation et conseils, 2016
- Les cahiers de la Fondation Rurale de Wallonie, N°8 Les espaces publics villageois
- Les cahiers de la Fondation Rurale de Wallonie, N°9 a pied, à vélo, les voies vertes au quotidien

## **C.2. Infrastructures**

- Revue Parcs, Publicité et paysage : vers une résolution du conflit, magazine de la fédération des parcs naturels régionaux de France, mars 2009
- PNVA & PNVH, les panneaux photovoltaïques dans le paysage, 2013

## ANNEXE 3 : CROISEMENT ENTRE LES ÉLÉMÉNTS STRUCTURANTS LE PAYSAGE ET LES FICHES ACTIONS

Bosquet de résineux		Sensibilisation
Élément structurant / action		Mise en valeur
		Information
		Paysage sonore
		Paysage nocturne
		Panneaux solaires
		Eoliennes
		Pylônes et lignes électriques
		Pylônes GSM
		Enseignes et publicité
		RAVeL
		Chemins agricoles & forestiers
		Végétation dans ville
		Voiries locales
		Réseau routes régionales
		Espèces invasives
		Carrières et ardoisières
		Affleurement rocheux
		Fonds de vallée humide
		Etangs
		Mares
		Cours d'eau
		Bosquets feuillus
		Résineux
		Taillis de chêne
		Gestion forêts de feuillus
		Arbres repères et
		Haies indigènes
		Culture sapins de Noël
		Réseau vergers
		Paysages herbagers
		Cultures favorables à l'env.
		Hébergement touristique
		ZAE
		Bâtiment commercial
		Bâtiment agricole
		Habitat léger
		Architecture contemporaine
		Valorisation du patrimoine
		Un bâti traditionnel
		Entrées de centre urbains
		Nouveaux urbains
		Entrées de village marquantes
		Nouveaux lotissements
		Densification
		Outils de dév. territorial
		Bâti
		Non Bâti
		Infrastructures
		Pédagogie

Charte paysagère du Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier  
Introduction

Lien direct				
Lien secondaire				

## ANNEXE 4 : LA PARTICIPATION DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DES ACTIONS

Si les conditions sanitaires liées à la pandémie de la COVID n'ont pas permis de mettre en place des réunions participatives en présentiel à l'automne 2020, quatre réunions par visioconférence ont été programmées. Membres des Conseils communaux, CCATM, CLDR et acteurs identifiés par les Communes ont été conviés à participer à une soirée de leur choix, ce qu'une cinquantaine de personnes a fait.

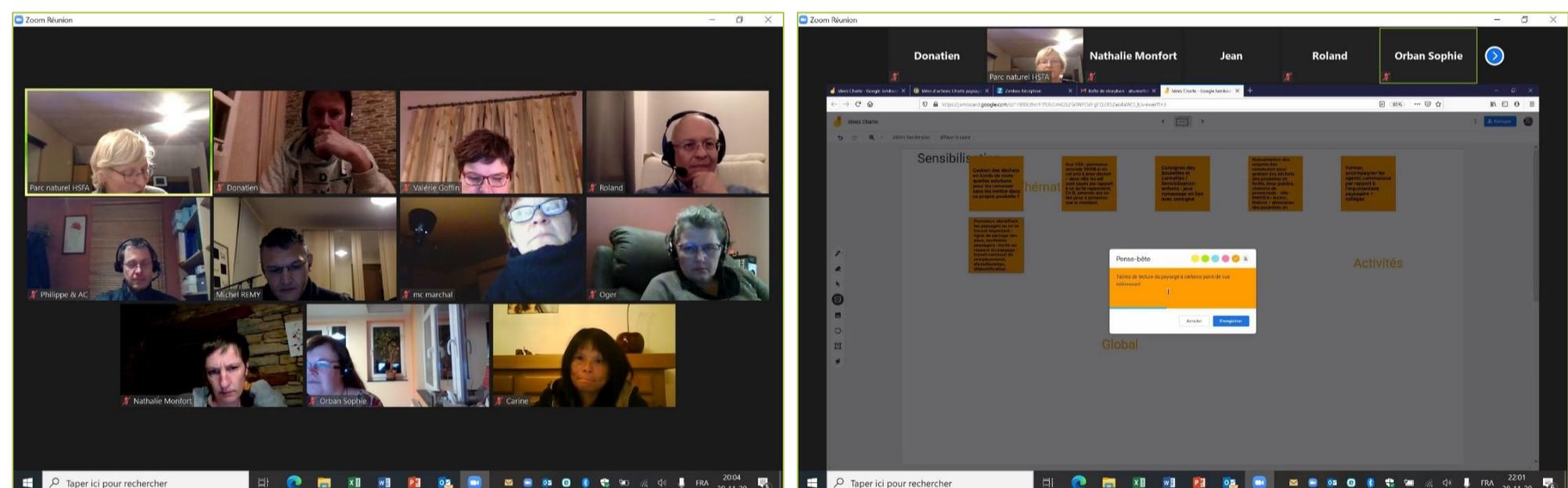


Soirée	Participation
19-nov	12
23-nov	15
30-nov	12
03-déc	10
<b>Total</b>	<b>49</b>
Intérêt/excusés	6

Participants	Intérêt/excusés
Bastogne	3
Fauvillers	8
Habay	13
Léglise	13
Martelange	3
Neufchâteau	5
Vaux-sur-Sûre	1
PNHSFA	1
FRW	2
<b>Total</b>	<b>49</b>

La soirée était divisée en deux temps : une première partie consacrée à la présentation de l'analyse contextuelle et des recommandations déjà validées par le Comité de Pilotage et un second temps participatif où les personnes connectées émettaient leurs idées d'actions sur le paysage bâti, le paysage non bâti, les infrastructures et la pédagogie. Cette animation s'est déroulée grâce à l'outil Jamboard de Google. 123 propositions d'actions ont été émises et ont permis de rédiger les fiches-actions.



élimination des bâtiments composés d'ameublement	SPW - extraction de valeur et mise en valeur de matière première par nouvelle technologie	Modifier le Plan de Secteur. Attention à ne pas accentuer l'urbanisation linéaire des villages. Définir des centres ouïs	Atténuer les extensions de villages par une végétation plus dense	Routes régionales coupent la vie - aménager des passerelles pour rendre l'espace visible aux usagers. Améliorer les aspects sécurité, convivialité trottoir - pistes cyclable	Limiter le bâti, éviter un lotissement - rédiger un SDC	Verdunisation des urbanisations - Fauvillers (spécialement espace privé public le pâche)	Limiter l'urbanisation du bâti et des infrastructures agricoles qui se sont accélérées depuis le contexte métropolitain	Information en avant sur les économies d'énergie - PAED Neufchâteau (Isabelle Capron) pour la réutilisation matérielle	Restaurer, rénover et améliorer le bâti neutre ! Quelle meilleure façon d'assurer une plus efficacité d'un patrimoine bâti énergétique, durable et résilient face aux défis croissants. La rénovation passe toujours par une grande qualité urbaine.	coaching candidats rénovateurs (parc de Gaume)	Formations à la rénovation traditionnelle du bâti	réaliser des formations pédagogiques à destination des architectes afin de sensibiliser aux caractéristiques locales de chaque entité	Guide des matériaux à utiliser pour cohérence contexte bâti	Définir un Guide Comportement de l'habitat léger - tenue, intégration, ...	Calculer les impacts de coupes à blanc sur les sols et l'environnement / comment implanter un éclairage solaire pour limiter l'impact de constructions existantes
Mettre en place une nouvelle pédagogie et sensibiliser les acteurs alternatifs de l'agriculture et de l'horticulture de cette-ci Gien avec PAC et diversification productrice et pour tout le monde	Vergers - adapter les arbres fruitiers au changement climatique - mettre en place des vergers fruitiers	Réhabilitation chemins forestiers - faut-il y investir ou cultiver et faire faire un minimum de réhabilitation ? Pas de nouveaux matériaux.	impliquer les acteurs locaux dans la gestion des forêts suite au changement climatique - sensibilisation de nouvelles essences plus résistantes et intermédiaires dans certaines zones	Amélioration de plantation de haies - programme communal dédié par les communes pour les propriétés entièrement en bois	Amélioration de plantation de haies - programme communal dédié par les communes pour les propriétés entièrement en bois	Réduire la suite des crises des sociétés paysagées va évoluer	Dépliant présentant les essences locales et appropriées pour le Parc	Plan d'aménagement et de gestion pour 10 ans, y intégrer les éléments de la gestion à long terme : climat, énergie, biodiversité, ... au DNF - porteur des projets	Que seront nos nouvelles entités au niveau climatique - faire évoluer les critères pour conserver des pratiques et techniques de ceux actuelles	Impact des espaces de loisir dans le paysage et leur intégration dans l'agriculture. Identifier les critères pour leur intégration dans les critères en termes de biodiversité et de fonctionnement - déduire à faire car il ne se fait plus de	Dans cadre réforme bâti à ferme, intégrer certaines clauses dans les conventions culturelles complémentaires	Promouvoir l'autonomie pour la gestion des parcelles agricoles avec quelques cultures complémentaires	Promouvoir les ceintures alimentaires ?	Valorisation coopérative type "Terres-en-vue", promouvoir leur travail, se rendre visible	Production bois de chauffage - promouvoir arbres tardifs
Tatouage des autoroutes tordues - intégrer des zones de jachères - pré fleuves	Appel des autres usages que la voiture dans notre territoire : vélo, piéton, mieux aménagés - pistes cyclables - qualité de renouvellement routes	Renouvellement routes régionales - impact sur la qualité feutrée et la qualité de ces avions	Eclairage - choix pour les éoliennes - faire connaître la participation des PNNSA au sein de la charte globale du PNHSFA avec l'ensemble des éoliennes dans le territoire - faire comprendre à la fois de l'humain et de la biocénose	Conseil de vigilances sur les éoliennes	Fleurissement - végétalisation et matériaux pour les espaces verts - guide	Idée : augmentation de voitures stationnées dans les villages - parkings végétalisés	les voitures électriques seront un désastre si elles rouent toutes à l'électricité	Environnement A Saint-Vincent, les 10.000 ha du parc produisent une puissance de 3,5 MW. L'équivalent de ce que produisent 100 éoliennes standard x 300 mètres de l'électricité pour	Commune Tintange - pannaux photovoltaïques dans les champs à St Vincent. Quelle intégration dans le bâti ? Comment décret mais pas prise en compte dans le décret jusqu'à présent. L'ensemble des documents préalables de l'urbanisme favorise une	les projets éducatifs et arguments CDT dans le recours à la charte est toujours dans le décret mais pas prise en compte dans le décret jusqu'à présent. L'ensemble des documents préalables de l'urbanisme favorise une	Impacter les principes de l'urbanisme avec de la charte paysagère et de la charte de l'environnement dans la charte de l'urbanisme	Impacter les principes de l'urbanisme avec de la charte paysagère et de la charte de l'environnement dans la charte de l'urbanisme	Parcourir les ceintures alimentaires	Parcourir les ceintures alimentaires	Avoir un canevas de développement solaire
Programme d'information vers les nouvelles générations : modes de cultures à la fonction de l'évolution climatique	Montrer que la charte existe	Implication dans les jardins paysagers : familles, balades en mettant en avant les points de la charte	Villes de villages - circuit avec explication des éléments de la charte MultiA	une balade dans un lieu avec un bon QPC-code mettant en avant les éléments du bâti et historique du village pour sensibiliser le grand public. À référencer à l'office du tourisme	Apprendre à déboguer de l'urbanisme - pas de réponses simples. Voir les éléments positifs - apprendre à intégrer et à faire évoluer dans le futur	Expériences de la MuRLA	Parcours dans Tintange sur la structure du paysage	Activités sur l'économie d'énergie, ne pas la dépenser	sensibilisation, et pour l'interprétation de l'urbanisme de l'avenir, intéresser de plus en plus les jeunes. Vélo de points de vue et de l'avenir. Il faut faire une large sensibilisation pour les beaux paysages à	réaliser des fiches pédagogiques à destination des architectes afin de sensibiliser aux caractéristiques locales de chaque entité					

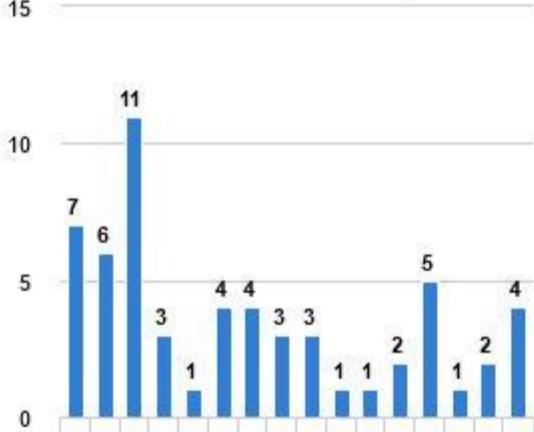
19 novembre

23 novembre

Après les rencontres, les participants avaient l'occasion d'émettre des idées complémentaires via un questionnaire sur Framaforms et d'indiquer les thématiques prioritaires pour eux.

### 3 axes prioritaires pour l'espace bâti

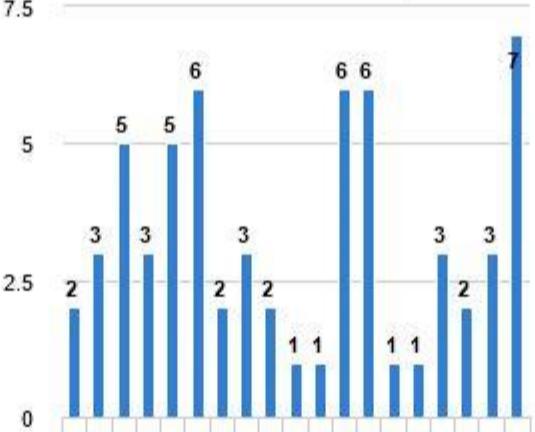
Chart options »



Le village dans le paysage - Forme du village	7
Le village dans le paysage - Noyau villageois	6
Le village dans le paysage - Extension ville/village	11
Le village dans le paysage - Entrée village	3
Le village dans le paysage - Entrée ville	1
Architecture et patrimoine - Habitat traditionnel	4
Architecture et patrimoine - Architecture contemporaine	4
Architecture et patrimoine - Patrimoines	3
Architecture et patrimoine - Eléments du patrimoine	3
Fonctions - Bâtiments et infrastructures agricoles	1
Fonctions - Bâtiments publics	1
Fonctions - Bâtiments commerciaux	2
Fonctions - Zone d'activités économiques	5
Fonctions - Campings	1
Fonctions - Habitat léger	2
Fonctions - Gîtes de grande capacité	4

### 3 axes prioritaires pour l'espace non bâti

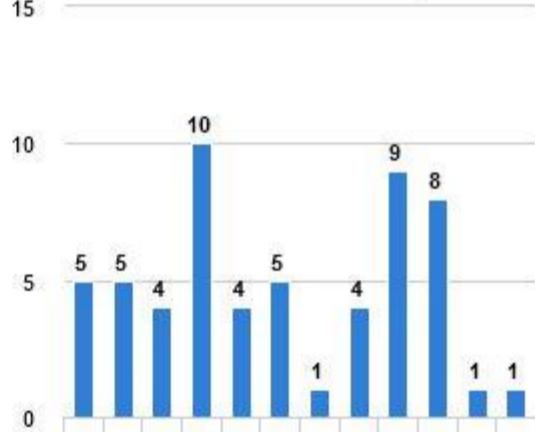
[Chart options »](#)



Milieu agricole - Pâtures et prés de fauche	2
Milieu agricole - Cultures	3
Milieu agricole - Sapins de Noël	5
Milieu agricole - Vergers	3
Milieu agricole - Chemins agricoles et de remembrement	5
Arbres et haies - haies et alignement d'arbres	6
Arbres et haies - Arbres isolés ou remarquables	2
Milieu forestier - Forêts de feuillus	3
Milieu forestier - Forêts de résineux	2
Milieu forestier - Bosquets de résineux	1
Milieu forestier - Lisières des massifs forestiers	1
Milieu forestier - Chemins forestiers	6
Eau - cours d'eau	6
Eau - Mares	1
Eau - Etangs	1
Eau - Marais et fonds de vallées humides	3
Autres - Faune et flore invasives	2
Autres - Patrimoine naturel et sites classés	3
Autres - liaisons écologiques	7

## 3 axes prioritaires pour les infrastructures

Chart options »



Mobilité - Autoroutes, N4 et voiries régionales	5
Mobilité - Voiries locales et abords	5
Mobilité - Espaces publics	4
Mobilité - Végétalisation dans les villes et villages (Espaces verts et plantations)	10
Mobilité - RAVeL	4
Autres - Enseignes et dispositifs de publicité	5
Autres - Pylônes et antennes émettrices stationnaires (GSM)	1
Autres - Pylônes et lignes électriques haute tension	4
Autres - Eoliennes	9
Autres - Paysages nocturnes	8
Autres - Panneaux solaires	1
Autres - Réverbères solaires	1

Les partenaires du Parc présents au comité de pilotage avaient également eu l'occasion de travailler sur les actions lors du CORII du 20/10/2020.